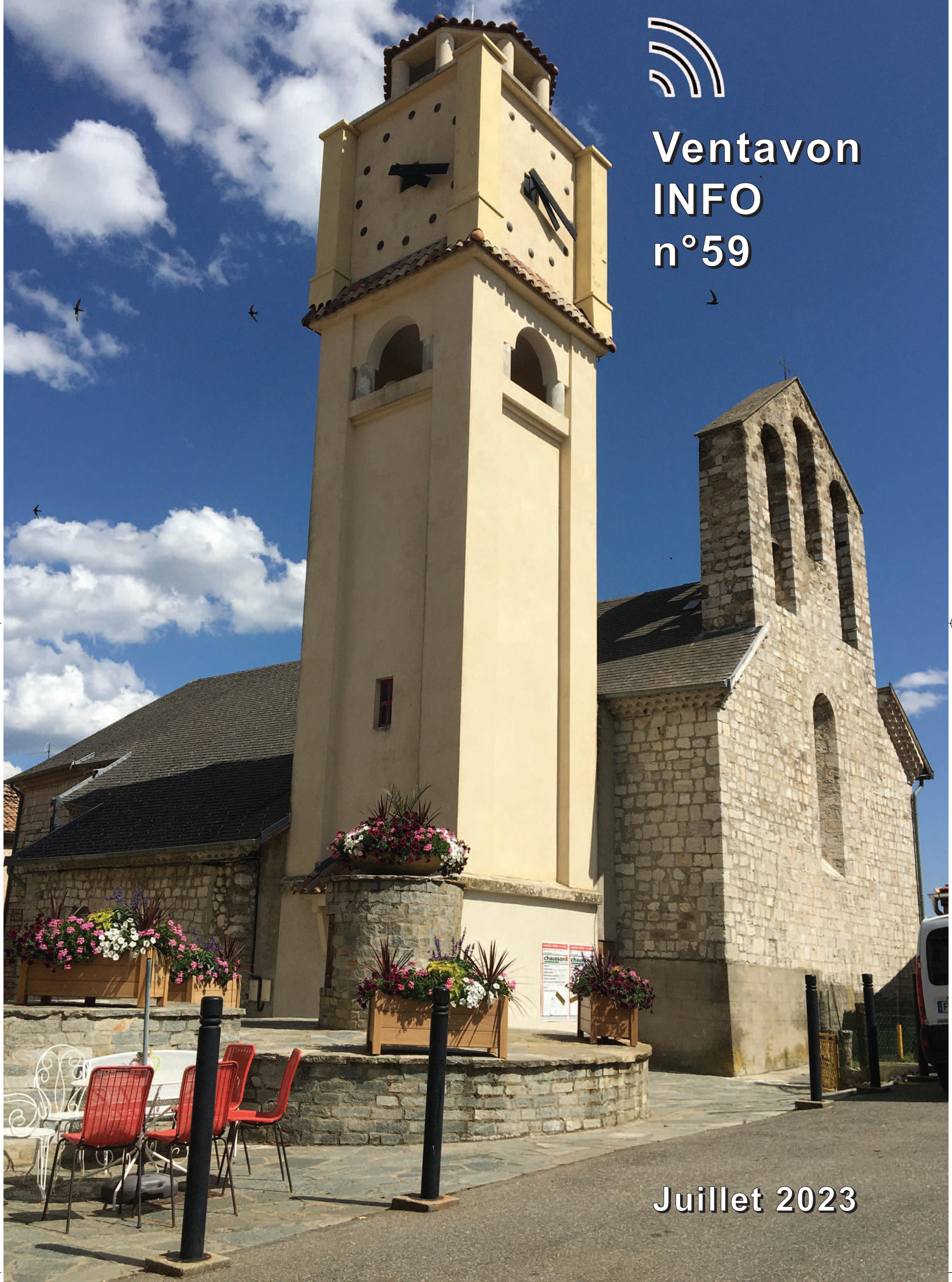




Ventavon INFO n°59



Juillet 2023



6/07/2023

Le chantier de l'école du village



P'tit tour à vélo des écoliers

Le 6 juillet 2023, départ à vélo de Ventavon vers le plan d'eau de Mison où les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Ventavon rejoindront une classe de l'école de Laragne. Ils valideront le SRAV (Savoir Rouler A Vélo).





Mot du maire

Chers Ventavonnais,

Les nouvelles technologies de l'information prennent beaucoup de place dans nos vies de tous les jours et notre beffroi servant à nous donner l'heure et à sonner la cloche depuis 1939 a depuis cette année une fonction supplémentaire de communication, en émettant désormais un signal 4G pour la téléphonie.

Nous ne pouvons que nous féliciter du résultat de cet aménagement de trois antennes relais tant au niveau de l'esthétique que de l'efficacité de son action. En effet, l'intégration des antennes dans des cheminées aux angles supérieurs du beffroi les rendant invisibles est une très belle réussite architecturale. Mais l'objectif principal était bien sûr d'améliorer la réception du signal pour les habitants des hameaux avoisinants et pour certaines zones blanches d'établir une réception, ce qui est fait. Et puis, ce qui va changer surtout, ce sont les automates des stations de pompage de l'eau potable qui pourront fonctionner et donc arrêter de pomper quand les réservoirs du village seront pleins, ce qui nous permettra de faire des économies non négligeables.

L'urgence climatique nous force à nous préoccuper d'alternatives à nos sources d'énergie traditionnelles afin de réduire nos émissions à effet de serre. Dans notre région où le soleil brille, les projets d'installation de panneaux photovoltaïques sont une solution et se multiplient. Il convient donc de définir une politique communale équitable et cohérente afin que ces implantations ne détériorent pas le paysage par leur nombre et répondent véritablement aux besoins de notre territoire.

Les lobbies de cette nouvelle économie, la loi d'accélération de production d'énergies renouvelables du 10 mars dernier et les opportunités financières du photovoltaïque encouragent le développement de ces structures et nous ont donné l'occasion de nous positionner par rapport à la multiplication des demandes.

Le conseil municipal de Ventavon a donc délibéré à la majorité pour protéger les zones naturelles et tolérer les parcs auto-consommateurs uniquement sur les zones où les nuisances environnementales seront nulles.

Ceci étant dit, chaque commune doit malgré tout définir dans les prochains mois des zones « prioritaires d'accélération » favorables à l'accueil des installations d'énergies renouvelables. Notre choix après concertation devrait donc se diriger vers des zones fortement anthropisées.

En ce qui concerne le grand chantier du village qui devait initialement être finalisé en 2022, nous sommes au regret de vous annoncer que le nouveau bâtiment en construction ne sera pas prêt pour la rentrée scolaire 2023.

En effet, au vu de l'avancement des travaux à ce jour et de tous les aléas advenus ces derniers mois, il nous est impossible de vous indiquer la date de leur achèvement.

Nous vous souhaitons un bel été et une bonne lecture.

Juan Moreno

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures, sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie@ventavon.fr



Ventavon INFO

n°59

Juillet 2023

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie@ventavon.fr

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 07 81 41 97 03
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Hte-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal

N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2023

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 Budget
- 3 Eau - Voirie
- 4 Sylviane laisse sa place
- 5 Divers
- 6 Factures locales - Impôts
- 7 Du cuivre à la fibre
- 8 Trois antennes relais
- 10 Débroussaillage
- 11 Installations photovoltaïques
- 12 Nos déchets
- 14 Le canal Ventavon St-Tropez
- 16 La maîtresse retourne dans son pays
- 17 Ecole
- 18 Vivre en Val de Durance
- 19 Animations culturelles - Gym Plaisir
- 20 Evidanse - Comité des fêtes
- 21 Affouage - Etat civil
- Mots croisés
- 22 Les seigneurs de Ventavon
- 4C Fête du village
- Trois jours de musique
- Marché de Valenty



BUDGET pour 2023

En 2023, la commune de VENTAVON a voté un budget de fonctionnement de plus de 1,8 million d'euros

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes*
1 864 043 €	1 864 043 €

* Dont 338 896 € d'excédent de fonctionnement

INVESTISSEMENT

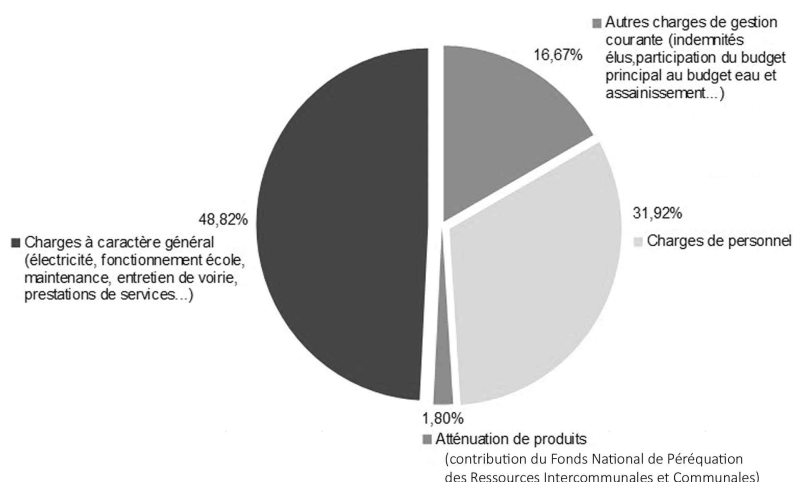
Dépenses	Recettes**
2 928 211 €	2 928 211 €

** Dont 1 079 337 € d'excédent d'investissement

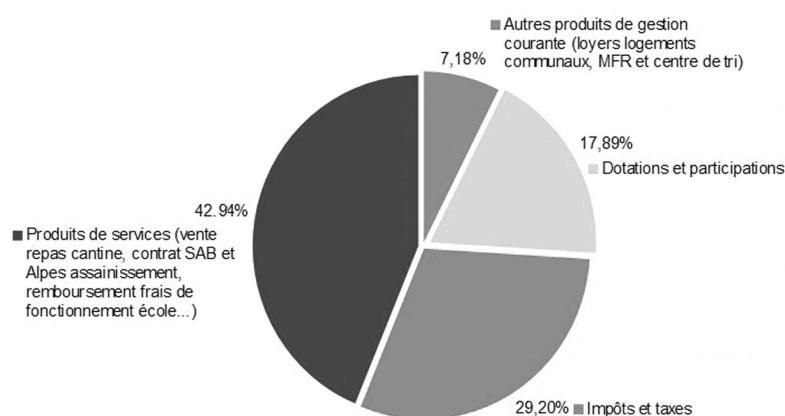
Principales dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Achat de matériel de bureau et informatique (écran motorisé ELM, serveur secrétariat, photocopieur secrétariat)	18 000 €
Achat de matériel de bureau (armoire secrétariat, aménagement pour les nouveaux locaux)	20 000 €
Achat de matériels divers	20 000 €
Entretien des voiries	100 000 €
Frais de fonctionnement de l'école et repas cantine	85 000 €
Construction de l'école et restructuration de la mairie et ancien hôtel La Licorne	1 982 227 €
Aménagement du quartier Source Muret	358 475 €
Rénovation maison communale	78 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du cimetière	25 000 €

Principales dépenses de fonctionnement



Principales recettes de fonctionnement



Taux de fiscalité des ménages

TAXE	TAUX 2023
Taxe foncière (bâti)	52,36%
Taxe foncière (non bâti)	27,11%
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	0,975%

A Ventavon en 2023, les taux sur la TFB et sur la TFNB restent inchangés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires.

Les tarifs de l'eau au 1/09/2023

Les charges supportées par la Commune pour la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement s'accroissent et des obligations en matière de tarifs d'assainissement sont désormais fixés par l'Agence de l'Eau.

En effet, afin d'être éligibles à des aides de l'Agence de l'Eau en matière des travaux d'assainissement que nous prévoyons (réseau, raccordement et station d'épuration), il est fait l'obligation que le prix du service de l'eau et d'assainissement collectif soit au minimum de 1€/m³ au 1^{er} janvier 2023.

Nous allons donc augmenter de 10 à 25% la consommation au mètre cube en partant du principe que les plus gros consommateurs seront les plus pénalisés. Les parts fixes resteront les mêmes.

Les tarifs appliqués au 1^{er} septembre 2023 seront :

Service de l'Eau potable

Part fixe :

60€ la prime fixe annuelle

Part proportionnelle au m³ :

1,07€ le m³ d'eau pour les 120 premiers m³

1,64€ le m³ de 121 à 180 m³

1,85€ le m³ de 181 à 360 m³

2,20€ le m³ au-delà de 361 m³

Service de l'Assainissement

Part fixe :

35€ de redevance

Part proportionnelle au m³ :

0,88€ le m³ pour les 120 premiers m³

1,22€ le m³ de 121 à 180 m³

1,34€ le m³ de 181 à 360 m³

1,59€ le m³ au-delà de 361 m³

La fin des travaux du périmètre de protection du captage de la source Muret

Un avenant pour des besoins techniques essentiels au marché des travaux du Périmètre du captage Muret (Valenty) pour le lot N°1 confié à l'entreprise Polder s'élevant à 23 470€ HT a été acté par le conseil municipal.

Les travaux initiés il y a plus de dix ans pour remettre en conformité le périmètre de protection se terminent enfin et devraient permettre la vente des 9 lots du lotissement «Les Pommiers». En effet, une dérogation a été accordée à Marc Philip propriétaire du terrain pour procéder à la vente avant l'achèvement des travaux d'aménagement (voirie et éclairage public) du lotissement.

Enquête publique en cours Travaux de protection du captage de la source Rouans

Les travaux concernant le périmètre de protection du captage de la source Rouans (Bois de Faye) s'élèvent à un montant estimé de travaux de 28 000€ HT. Le conseil municipal sollicite une subvention de l'Agence de l'eau à hauteur de 70%.

Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité du périmètre de protection du captage de la source Rouans et une enquête parcellaire pour délimiter les terrains et gréver de servitudes ceux à l'intérieur du PPR sont en cours depuis le 7 juillet 2023 et ce, jusqu'au 31 juillet 2023.

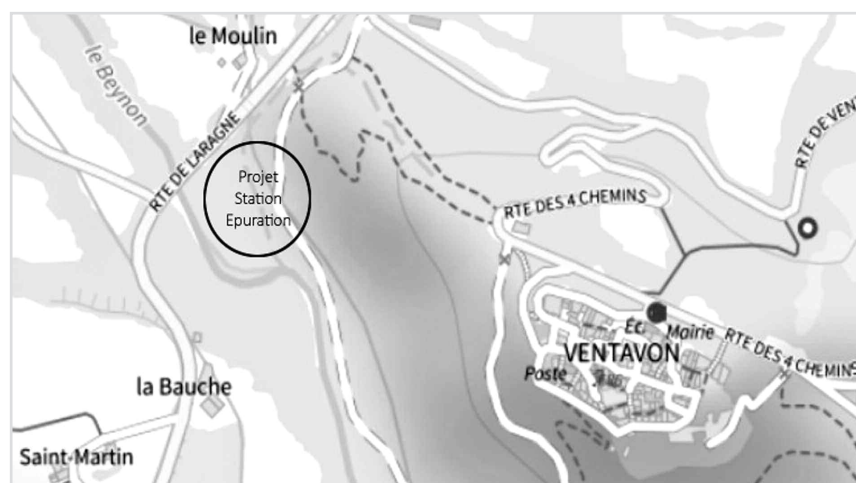
Vous pouvez aller consulter le dossier en mairie aux heures d'ouverture au public. Le commissaire enquêteur recevra pour la deuxième fois le public le lundi 31 juillet de 14 à 17h en mairie.

Voirie

La société Routière du Midi a été retenue à partir de septembre 2023 pour le Lot n°2 du marché de travaux concernant uniquement la voirie sous forme d'accord cadre à bons de commande (*sans seuil minimum et avec un maximum de 200 000€ HT pour une durée d'une année reconduit tacitement pour une période de 12 mois dans la limite de 4 ans*).

Pour le Lot n°1 concernant le terrassement, les réseaux et maçonnerie, le maire propose de le renégocier.

Projet de construction d'un réseau d'assainissement, d'une station d'épuration et renouvellement du réseau d'eau surpressé du Haut Villard



En 2015, le conseil municipal avait décidé de lancer une étude pour la construction d'un réseau d'assainissement sur le secteur Nord de la commune afin de raccorder une quarantaine d'habitations en créant une station d'épuration sur la parcelle C1756 communale.

Il avait été décidé également de renouveler une partie du réseau surpressé d'eau potable du haut Villard qui est très ancien et génère de nombreuses fuites d'eau.

Le conseil municipal lance cette opération et sollicite au préalable une aide financière auprès de l'Etat (DETR), du Département et de l'Agence de l'eau pour un montant estimé à 1 322 697,50€ HT



Sylviane PIA MEYNAUD, secrétaire de mairie

Sylviane laisse sa place

« Y'a qu'à Ventavon que l'on peut voir ça ! » disait-elle souvent tant les réactions des habitants de Ventavon lui semblaient uniques, imprévisibles et déconcertantes et tant l'infatigabilité des élus était impressionnante à émettre des idées ou à projeter de nouveaux travaux de construction, de voirie, de réseaux et de restauration.

Mais son expérience d'une longue carrière dans l'administration de différentes collectivités territoriales, son sens du service public et du travail bien fait lui ont donné cette capacité et ce professionnalisme pour faire face à cette particularité ventavonnaise.

Ces 14 années qu'elle a passées à l'administration de notre commune laisseront, à ne pas en douter, sa patte personnelle dans l'histoire de Ventavon. En effet, les projets initiés ou réalisés par les élus s'ils ont été grandioses, ils ont aussi été chronophages en termes d'études, de préparations et de suivis pour le secrétariat.

Lors de son pot de départ à la retraite organisé par le conseil municipal, le maire Juan Moreno a tenu à remercier sincèrement Sylviane pour sa compétence, sa polyvalence, son sérieux, son goût de l'effort, son excellence au service de la commune et le plaisir qu'il a éprouvé à travailler à ses côtés.

Il lui a exprimé également sa gratitude pour sa bienveillance et ses conseils depuis les débuts de son premier mandat de maire, où il n'était alors que novice, et ce, jusqu'à maintenant.

Tous les conseillers et agents municipaux présents étaient là bien sûr pour arroser son départ mais aussi pour reconnaître ses qualités pour arranger les situations individuelles des Ventavonnais et gérer avec application les affaires communales.

En gardant un bon souvenir de son passage à Ventavon, nous retiendrons pour le moins la déclaration qu'elle a affichée plaisamment avec ses collègues au mur du secrétariat :

**Ici, l'urgent est déjà fait,
l'impossible est en cours,
pour les miracles, prévoir un délai !**



Discours de Juan Moreno, maire de Ventavon



Ses collègues secrétaires de Ventavon et des communes voisines :

De gauche à droite : Corinne Gontard, Laura Martin, Fanny Valent, Valérie Bittoni, Sylviane Pia, Valérie Humbert commune d'Upaix, France Hector, Armelle Bremond Commune de Val Buëch Méouge et Laurence Roux de Val Buëch Méouge.



Eclairage public

Dans un souci de sobriété énergétique, nous avons décidé d'installer des interrupteurs horaires automatiques pour le créneau de 23h à 5h sur les points lumineux en réseau et sur une cinquantaine de points lumineux isolés et non raccordés. Ces installations devraient se réaliser cet automne. Toutefois, certains points lumineux auront une programmation différente, notamment ceux éclairant le boulodrome ou la place de Valenty afin que les habitants profitent à des heures plus tardives de ces lieux en période estivale.

ELM à Valenty

Un **modem internet** raccordé à la fibre a pu être installé en février dernier à l'ELM. De ce fait, le bâtiment dispose également d'une ligne de téléphonie fixe.

Un **grand écran de projection** enroulable a également été installé et il ne reste plus qu'à racheter un **vidéo projecteur** adapté à ce nouvel écran. Ce matériel sera réservé aux associations communales ou par une utilisation municipale. En effet, le vidéo projecteur en place a été endommagé après à peine 60 heures d'utilisation.



Des rideaux seront également installés sur les baies vitrées côté Sud et remplaceront les films noirs en plastique destinés à l'horticulture et utilisés lors des représentations théâtrales.

Une **climatisation** pour l'été a été installée dans le dortoir des tout petits dans la partie dédiée au centre de loisirs.

Maison forestière de Bonsecours

L'ancienne maison forestière de Bonsecours est mise en vente. La commune va utiliser son droit de préemption pour acquérir ce bâtiment afin d'éviter tous les problèmes de réseaux et d'accessibilité qui seraient évoqués dans le cas d'une vente à un particulier. Une étude est en cours au niveau du conseil municipal sur la suite à donner à sa prochaine utilisation. Une évaluation sera faite au niveau des services des Domaines de l'Etat.



Actuellement, la maison est fermée, seule une pièce est accessible à l'étage et sert d'abri sommaire aux randonneurs et cavaliers.

Logements communaux

Bail et fixation du loyer des 4 nouveaux logements de La Licorne

- le loyer mensuel sera fixé à 10 €/m²
- le montant sera révisé chaque année en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers
- ils seront mis en location au dernier trimestre 2023.

Logement de la rue de la Fontaine

La commune a le projet de réhabiliter ce logement afin qu'il réponde aux nouvelles normes énergétiques et électriques. Le montant total des travaux est estimé à 78 445,37€ HT, la commune sollicite une aide du Département à hauteur de 30%.

Parc de logements

- 4 nouveaux appartements à La Licorne
- 1 maison à l'angle de la Traverse des fleurs
- 2 appartements au-dessus de l'ancienne école
- 3 appartements situés au-dessus de la mairie
- 1 maison rue de la fontaine
- 1 appartement au-dessus de l'agence postale

En gestion locative

La commune étant propriétaire de douze logements qu'elle loue ou qu'elle va louer d'ici la fin de l'année, étudie le projet de les mettre en gestion locative.

Populations légales



Les populations légales millésimées 2020 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elles sont calculées par l'INSEE après un savant calcul.

Population municipale : 599
Population comptée à part : 39
Population totale : 638

Cimetière



Le conseil municipal a le projet de restaurer l'ossuaire et les murs d'enceinte, de réaménager les allées et de créer un colombarium.

Il missionnera un assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser la phase d'études et la consultation des entreprises ainsi que le suivi du marché.

Une agente technique recrutée pour l'été

Compte tenu de la période estivale, des travaux de tonte des pelouses, d'arrosage, d'entretien des espaces verts et pour venir en renfort à nos deux autres agents techniques, une agente saisonnière contractuelle est embauchée du 3 juillet au 15 septembre 2023. Il s'agit de Marina Martin.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

A PARTIR DU

1^{er} SEPTEMBRE 2023



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ

Pour payer vos FACTURES LOCALES

(cantine, eau, canal, assainissement, ordures ménagères)

Points de paiement les plus proches :

BURALISTES

TABAC
9 RUE DE LA PAIX, 05300 LARAGNE MONTEGLIN

TABAC DE LA FONTAINE
44 PLACE DE LA FONTAINE, 05300 LARAGNE MONTEGLIN

CHEZ MATTOO
12 ROUTE NAPOLEON 05300 LE POET

MAISON DE LA PRESSE
PLACE DE LA LIBERTE 05700 SERRES

4 points de PAIEMENT DE PROXIMITÉ supplémentaires à SISTERON (04) et 2 autres points à VEYNES (05)

Nouveau service
« paiement de proximité »



Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces, dans la limite de 300 €, ou par carte bancaire, dans la limite de 300 € uniquement pour les avis d'imposition (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière).

Pour vos questions ou étaler vos paiements

Service de gestion comptable de SISTERON
4 rue de la Poste CS 78001 - 04201 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04 92 61 57 00
sgc.sisteron@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public :
Sans rendez-vous du Lundi au Jeudi : de 09h00 à 11h30
Uniquement sur rendez-vous le Lundi, Mardi et Jeudi de 14h00 à 16h00

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

ESPACE FRANCE SERVICES

Un GUICHET UNIQUE pour faciliter vos démarches administratives... en quelques clics !



FAMILLE, IMPÔTS, RETRAITE, LOGEMENT, BUDGET, SANTÉ, MOBILITÉ, SOCIAL, JUSTICE, CITOYENNETÉ



France Services
Proche de vous au quotidien

Votre France Services ne peut recevoir aucun paiement



Pour toute question ou paiement de vos IMPÔTS

(taxe d'habitation, taxe foncière, impôt sur le revenu, prélèvement à la source)

POUR VOS QUESTIONS SUR VOS IMPÔTS

Par téléphone



0 809 401 401

Service gratuit + prix appel

de 8h30 à 19h

Service des impôts des particuliers de GAP
Cité Administrative Désnichels - rue du 4^{ème} Régiment de Chasseurs 05016 GAP Cedex
Téléphone : 04 92 40 16 66
Horaires d'ouverture au public :
Sans rendez-vous du lundi au mercredi et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 00
Uniquement sur rendez-vous l'après-midi de 13 h 30 à 16 h - Fermé le jeudi
Pensez à prendre rendez-vous sur impots.gouv.fr
(depuis votre espace particulier ou via la rubrique contact ou téléphone)

Le passage du cuivre à la fibre

Le réseau ADSL à Ventavon

Un central téléphonique est installé dans la commune de Ventavon à Valenty. Ce nœud de raccordement (NRA) permet à Orange, Free, SFR et Bouygues Telecom de fournir des connexions « haut débit ADSL » aux foyers qui ne sont pas encore éligibles ou raccordés à la fibre.

Entre 2023 et 2030, le réseau « cuivre » de Ventavon sera progressivement arrêté, avec dès à présent la fermeture « commerciale » et l'impossibilité de s'abonner à une offre commerciale ADSL puis d'ici 2030 la fin de l'exploitation du réseau ADSL et l'obligation de basculer sur le réseau télécom en fibre optique pour pouvoir continuer à bénéficier d'un accès filaire à internet et à un téléphone fixe.

Le déploiement de la fibre à Ventavon

Comme déjà signalé dans un précédent numéro, un point de mutualisation (PM) unique regroupant toutes les connexions fibres actives et opérationnelles des habitants de Ventavon a été créé à Valenty.

Aujourd'hui, la fibre optique à Ventavon concerne 334 habitations ou locaux qui sont désormais éligibles et donc raccordables au réseau télécom en fibre optique, soit 25 de plus que l'année dernière.

Une centaine de raccordements ont déjà été réalisés et sont opérationnels... ce qui place la commune de Ventavon parmi les meilleures communes en taux de raccordement effectif du département des Hautes-Alpes.

Il est à noter que l'ELM est désormais connecté à Internet via la fibre et dispose désormais d'une ligne téléphonique fixe depuis le mois de février 2023.

Et pour finir, mi-juillet 2023, les locaux techniques seront les derniers bâtiments communaux à être raccordés à la fibre.



Les fournisseurs d'accès à la fibre à Ventavon

Les offres fibre des opérateurs Orange, Sosh, Free, SFR et RED by SFR sont commercialisées dans la commune de Ventavon.

En revanche, les fournisseurs d'accès Bouygues Telecom et OVH Telecom ne proposent pas encore la fibre à Ventavon mais continuent comme les autres opérateurs à gérer jusqu'à l'arrêt du cuivre leur abonnés ADSL actuel.

Concordance entre les adresses d'éligibilité et les nouvelles adresses postale

Dans un numéro précédent nous expliquions la grave problématique de la non concordance entre les adresses d'éligibilité à la fibre (fausses et totalement farfelues) et les nouvelles adresses postales des habitations et locaux de Ventavon ... avec une méthodologie pour la contourner.

Après 2 années de conflits et de réclamations répétées auprès d'XpFibre, le gestionnaire des infrastructures fibres sur notre commune, nous avons été finalement entendus et fin mars 2023 toutes les adresses d'éligibilité à la fibre, même celles qui sont déjà raccordées, ont été corrigées pour être conformes à toutes les adresses postales qui ont été déclarées par la mairie de Ventavon dans la Base d'Adressage Nationale.

Donc aujourd'hui, pour savoir si votre habitation ou votre local est éligible à la fibre, il suffit de taper votre adresse postale dans la zone pour tester votre éligibilité en ligne de l'opérateur de votre choix parmi ceux dont les offres sont commercialisées sur Ventavon (voir paragraphe précédent) :



ORANGE - SOSH



SFR - RED



FREE

Conseils pratiques pour bien réussir son raccordement à la fibre

Quand vous êtes éligibles à la fibre et que vous souhaitez être raccordés, il vous suffit alors de contacter l'opérateur de votre choix dont les offres sont commercialisées sur Ventavon, soit par téléphone soit en vous rendant dans l'une de ses boutiques.

Le raccordement est gratuit et la prise de rendez-vous avec le technicien qui réalisera le branchement se fait généralement dans les 10 jours.

Mais comme les travaux que les techniciens de raccordement sont autorisés à faire sont limités, en cas de problème technique rencontré bloquant (fourreau bouché, regard introuvable, gaine intérieure trop petite...), ils abandonnent la réalisation du branchement.

Le secret d'un branchement réussi réside donc dans le repérage la préparation et l'aiguillage préalables des pénétrations (fourreau, gaine ou autre) dans les habitations ou locaux et à l'intérieur des locaux jusqu'à l'endroit central où sera placé la prise optique sur laquelle sera raccordée la box.

TROIS ANTENNES RELAIS de téléphonie mobile sur le beffroi

Installation terminée

Les travaux d'installation sur le beffroi de 3 antennes relais 4G+ (placées à des azimuts différents), de cheminées d'intégration en composite servant à les camoufler, du tirage depuis le Point de Mutualisation de Valenty en aérien ou sous gaine enterrée et du raccordement à l'intérieur du beffroi d'un câble spécifique de 12 fibres optiques (3 par opérateur) ainsi que de toutes les installations électriques et appareillages informatiques à l'intérieur du beffroi ont été réalisés par des entreprises prestataires spécialisées sous pilotage de l'entreprise SPIE mandatée par Orange durant le printemps et terminés à la fin mai 2023.

Essais préalables et mise en service

Le mardi 30 mai 2023, la mise en service des équipements du relais quadri-opérateurs de téléphonie mobile du beffroi de Ventavon a été effectuée. La quasi totalité des tests de téléphonie réalisés à 360 degrés autour du beffroi et à différents endroits du coeur du village et de la commune ont été concluants excepté pour quelques zones éloignées et cachées du beffroi.

La réception des travaux s'est effectuée fin juin 2023 par Orange qui est opérateur leader et maître d'ouvrage désigné par l'Etat pour réaliser ce relais pour son propre compte mais également pour les trois autres principaux opérateurs pour les trois autres opérateurs (Free, SFR et Bouygues).

Intégration remarquable

Le rendu après l'intégration des 3 antennes dans des cheminées en composite placées sur les angles supérieurs du Beffroi au niveau des horloges, va bien au-delà des espérances du conseil municipal et de ce que laissaient présager les photos montages au moment des études et du dépôt de la Déclaration Préalable de travaux (DP).



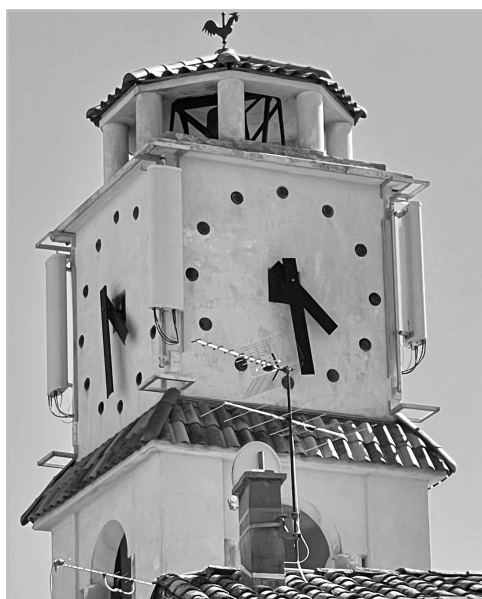
AVANT

Le conseil municipal est également satisfait de la reconnaissance et des félicitations pour l'exemplarité d'une telle réalisation par les architectes d'Orange et des Bâtiments de France qui pourtant étaient très critiques et très sceptiques au départ. Certains parlent même d'une des plus belles réalisations d'intégration dans un monument au niveau national.

L'importance d'un bon réseau de téléphonie

A défaut d'un signal de téléphonie mobile suffisant et de qualité, la commune de Ventavon a rencontré, depuis de nombreux mois de très gros problèmes de gestion de son réseau d'eau potable avec des pertes importantes. En effet, les stations de pompage du village ne peuvent plus fonctionner en automatique avec le pilotage centralisé par ordinateur qui emploie le réseau téléphonique mobile.

Tous les automates informatiques SOFREL installés dans chaque station de pompage et qui communiquent actuellement entre-eux par le biais d'une téléphonie 2G (qui disparaîtra d'ici 2025) vont devoir être remplacés rapidement pour retrouver un fonctionnement pérenne et fiable en automatique en utilisant la 4G.





APRES

Mesures de champs électromagnétiques in situ

Afin d'appréhender les risques éventuels pour la santé publique, et faire un état des lieux avant la mise en service des antennes relais, la Commune avait demandé que soient effectuées des mesures de champs électromagnétiques le 26 avril 2023 à 4 endroits du village (Place du Prieuré, Place Philippe Bourg, Place du Château et rue Clausonne).

Suivant le protocole de l'ANFR (Agence Nationale des FRéquences), le laboratoire EXEM a réalisé ces mesures avec une sonde isotropique à trois hauteurs différentes (1,1m, 1,5m et 1,7m) pour chaque endroit. La moyenne de ces trois mesures donne le niveau global d'exposition à 0,15V/m pour ces quatre endroits. Ce niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des installations environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Les niveaux globaux d'exposition mesurés dans ces 4 endroits étant très faibles et donc très largement inférieurs à la valeur limite basse légale de 28V/m, la conclusion du rapport de mesure mentionne un respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Les rapports dans leur intégralité sont disponibles sur le site cartoradio.fr ou en mairie.

Ces mesures effectuées le 26 avril 2023 permettront de déterminer avec précision l'impact réel en terme d'émission d'ondes électromagnétiques du nouveau relais en fonctionnement lors d'une prochaine mesure aux quatre mêmes endroits.

Pour mémoire, un Dossier d'Information Mairie (DIM) transmis par Orange lors du lancement du projet est toujours à disposition du public en mairie. Il contient en particulier les niveaux théoriques calculés des champs électromagnétiques qui devraient être émis par le nouveau relais et qui, pour rappel, sont bien en deçà des valeurs limites fixées par le décret du 3 mai 2002.



cartoradio.fr

Toute personne peut demander gratuitement une mesure de l'exposition aux ondes électromagnétiques soit dans des locaux d'habitation, soit dans des lieux accessibles au public. Il suffit de remplir un formulaire de demande, téléchargeable sur le site internet service-public.fr. Il s'agit du formulaire Cerfa n° 15003*02 de l'Agence nationale des fréquences. Il n'est pas applicable pour les ondes émises par les lignes électriques, notamment les lignes à haute tension.

Perturbations sur la réception des chaînes de la TNT

A noter que les 3 nouvelles antennes émettent sur d'anciennes fréquences de télévision. Elles pourraient donc affecter la réception des chaînes de la TNT si elles sont reçues par une antenne râteau. Par contre, la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique n'est pas perturbée.

Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'Agence Nationale des FRéquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie sont concernés.



recevoirlatnt.fr

Si vous constatez des perturbations signalez-les sur www.recevoirlatnt.fr en saisissant une réclamation en ligne. Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de suspicion de brouillage par un réseau mobile près de chez vous, un antenniste mandaté par l'opérateur le plus en cause prendra alors contact avec vous (ou votre syndic en habitat collectif) pour programmer rapidement une intervention gratuite pour solutionner le problème généralement par la pose d'un filtre sur l'antenne.

Ces interventions, financées par les opérateurs de téléphonie mobile, font cesser les perturbations lorsque celles-ci sont dues aux déploiements des réseaux de téléphonie mobile.

Une inauguration envisagée prochainement

La commune de Ventavon envisage d'organiser prochainement une inauguration officielle de cette installation avec les instances publiques. En effet, ce projet réalisé dans le cadre New Deal (*accord signé par le gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles en 2018 afin de généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français*) a été entièrement financé par l'État.

Ce relais 4G+ qui a permis d'éliminer la quasi totalité des zones blanches et grises de notre territoire communal, a également la particularité de fonctionner à partir d'un réseau fibré numérique contrairement aux relais voisins, comme celui d'Upaix ou du Rocher de Hongrie qui utilisent encore et pour l'instant une technologie filaire en cuivre ou hertzien. De plus, son intégration dans un village protégé architecturalement comme le nôtre est remarquable et mérite donc qu'il soit inauguré en grande pompe comme il se doit !



Les obligations de débroussaillage

dans les Hautes-Alpes

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

- Limiter la propagation des incendies de forêts
- Eviter ou ralentir les départs de feu accidentels
- Faciliter l'extinction des feux
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
 - Améliorer la sécurité et l'efficacité des secours

Une action efficace

Les retours d'expérience après les grands feux confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80% des cas.

Sans cette action, près de la moitié des habitations subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.



Où débroussailler ?

Toute l'année, l'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage :

- Autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas!). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre de la voie.
- Sur la totalité de sa parcelle classée en zone urbaine (zone U), même en l'absence de bâti.

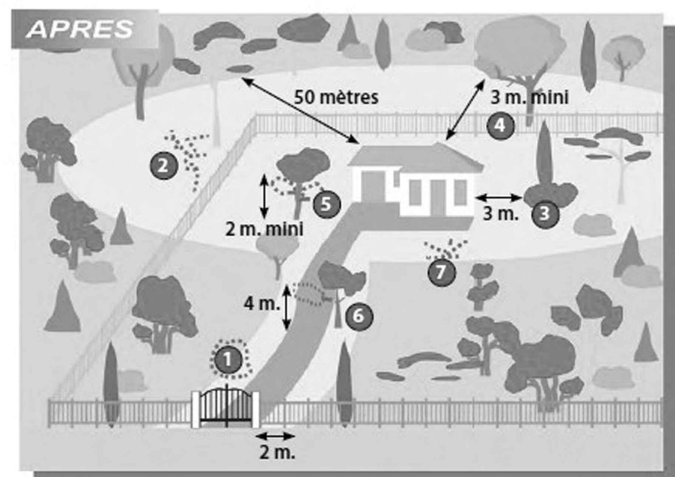
Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier pour maintenir l'état débroussaillé.

Le débroussaillage en 7 points

Dans les Hautes-Alpes, l'arrêté préfectoral n°05-2017-12-08-018 du 8 décembre 2017 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 La coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse
- 2 La coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts ou dépérissants
- 3 L'élimination des haies et plantations d'alignements sur 3 mètres de distance entre l'extrémité de l'alignement et les constructions
- 4 La coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de tout point de constructions (habitations, abris de jardin, ...)
- 5 L'élagage de toutes les branches basses sur au minimum 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 4 mètres de hauteur ou sur la moitié de la tige pour les autres
- 6 La coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres
- 7 L'élimination de tous les végétaux coupés (par dérogation, possibilité de les brûler dans les conditions de l'arrêté «emploi du feu»)



Installations photovoltaïques

Les parcs de panneaux photovoltaïques poussent comme des champignons et les demandes de projet affluent du côté des particuliers et des agriculteurs. Les communes étant impliquées pour valider ces projets, doivent donc réfléchir à leurs déploiements d'une manière cohérente et définir une politique communale qui justifierait ces permis d'installation ou ces refus.

Le conseil se positionne sur le photovoltaïque à Ventavon

Le projet photovoltaïque initié en 2020 sur des terrains privés aux lieux-dits Fayolle et Routier sur la rive gauche du Beynon était en attente de l'aval du conseil municipal pour continuer ses études d'implantation. Suite à cela, un groupe de travail composé de conseillers municipaux s'est réuni afin d'évoquer dans leur ensemble tous les projets photovoltaïques demandés sur la commune et ont soumis au conseil municipal trois propositions à délibérer :

- Proposition 1 : aucune installation de parc photovoltaïque au sol sur les zones boisées ou naturelles ou les landes. Seuls seront tolérés les parcs auto-consommateurs et uniquement sur les zones où les nuisances environnementales sont nulles.
- Proposition 2 : autorisation pour des parcs photovoltaïques au sol à condition de définir les zones équitables (landes, friches) avec le soutien d'un cabinet d'expertise spécialisé et des surfaces excédant pas 5 ha.
- Proposition 3 : autorisation pour des parcs photovoltaïques au sol, à condition que la somme totale des surfaces installées n'excède pas 1% de la surface de la commune (4200 ha), soit 42 ha maximum à équiper. Dans un souci d'équité les premiers arrivés seront les premiers servis. La loi Montagne limitant fortement la taille et la localisation des éventuels projets.

Suite à cela, le conseil municipal du 27 juin 2023 après avoir délibéré à bulletins secrets, retient en majorité la proposition n°1 avec 6 bulletins favorables, la proposition n°2 retenant trois bulletins, la proposition n°3 quatre bulletins et un seul bulletin blanc.

Le conseil municipal ayant délibéré sur une politique globale des installations photovoltaïques sur son territoire donne un avis défavorable en zones boisées ou naturelles ou landes et considère qu'il n'y a plus lieu de délibérer pour le projet de Fayolle et Routier.

Mise en œuvre de la loi d'accélération de la production d'Énergies Renouvelables

Quant à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR), elle répond à l'objectif fixé par la France d'atteindre la neutralité carbone dès 2050 et pour ce faire multiplier par 10 la production d'énergie solaire à l'échelle nationale.

Les trois axes prioritaires de cette loi sont :

- Simplifier les procédures administratives pour lever tous les obstacles au déploiement des projets d'énergies renouvelables ;
- Faciliter l'acceptation locale de ces projets en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables afin d'assurer un meilleur équilibre dans les territoires ;
- Encourager le développement massif du solaire et de l'éolien.

Elle vise notamment à planifier le déploiement des EnR avec les élus locaux qui devront définir eux-mêmes les « zones prioritaires ou d'accélération » favorables à l'accueil des installations terrestres d'énergies renouvelables. Cette mesure précisée dans l'article 15 de cette loi est d'application immédiate et il est prévu que, dans un délai de 6 mois à compter de la mise à disposition des informations disponibles relatives au potentiel d'implantation des EnR, les communes puissent définir par délibération du conseil municipal et après concertation du public ces « zones d'accélération ».

Dans un premier temps, les maires sont invités à cibler en priorité le foncier anthropisé comme certains bâtiments ou parkings qui gagneraient à être équipés de panneaux photovoltaïques. La loi porte d'ailleurs obligation de couverture des parkings existants de plus de 1500m².

Le mot « accélération » n'est pas trop fort, si l'on en croit, la note d'accompagnement de cette loi envoyée par la préfecture. Il est en effet précisé que les zones définies seront consolidées à l'échelle du département, après avis du comité régional de l'énergie. Dans le cas où, à l'échelle régionale, les zones d'accélération définies par les communes ne suffiraient pas, les communes seront consultées une deuxième fois pour proposer des zones d'accélération complémentaires.

Un projet d'expérimentation agrivoltaïque

Un projet d'expérimentation financé par l'État d'une installation photovoltaïque au-dessus d'un verger est programmé sur notre territoire.

La loi du 10 mars 2023 dans son article L.314-36 définit clairement une installation agrivoltaïque :

« Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole » (art. 54). Pour être qualifiée d'agrivoltaïque, l'installation devra répondre à plusieurs critères : garantir à la fois un revenu durable et une production agricole significative ; être réversible ; permettre à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole ; et apporter à cette parcelle au moins l'un des quatre services suivants : l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas et l'amélioration du bien-être animal (art. 54). Une installation qui porterait une atteinte substantielle à l'un de ces services ou une atteinte limitée à deux d'entre eux ne pourra pas être considérée comme agrivoltaïque. »

On aurait tendance à être dubitatif de ces prochaines installations au-dessus des vergers. En effet, en considérant par expérience que la couleur des filets para-grêle influe sur le développement et la qualité interne et externe des fruits et impacte également le paysage en étant plus ou moins visible, qu'en sera-t-il de ces panneaux « agrivoltaïques » ?



© Sun'Agri - Projet pilote agrivoltaïque à Lupia (PO)

NOS DECHETS

Dépôts illégaux

Nous sommes confrontés à deux approches face au dépôt illégal de déchets, faut-il réprimander les dépositaires sauvages de déchets ou faut-il essayer de changer les mentalités en promouvant des pratiques plus durables en matière de gestion de déchets ?

Ces deux approches ne sont pas mutuellement exclusives et peuvent être combinées pour lutter contre le dépôt illégal de déchets de manière plus efficace. Par exemple, la répression peut être utilisée pour dissuader les contrevenants les plus flagrants, tandis que la pédagogie sera utilisée pour favoriser des changements de comportement durables à long terme.

Signalement des infractions

Face à l'amoncellement d'encombrants (machines à laver, matelas, palettes, ordinateurs...) abandonnés sur la chaussée, dans les espaces naturels ou aux abords des points propres, Daniel Spagnou, président de la CCSB a décidé de «faire peur» aux contrevenants et d'appuyer le procureur de la république désireux de mettre en place un protocole de signalement des infractions (identification des auteurs d'infraction via les déchets, piège photo, constat de visu ou visionnage de caméra de vidéoprotection...).

36 communes haut-alpines de l'intercommunalité sont concernées par ce dispositif. Les informations pourront être transmises directement par mail au parquet par les élus et les policiers municipaux. Le but étant d'apporter une réponse pénale sans avoir à relancer une enquête. (Source DL du 27/06/2023)

L'approche pédagogique

L'approche pédagogique consiste à sensibiliser et à éduquer les individus sur les conséquences de leurs actions en matière de dépôt illégal de déchets. Elle repose sur le principe que le changement de comportement peut être obtenu par la prise de conscience et la responsabilisation individuelle. Cela est réalisé grâce à des campagnes de sensibilisation, des programmes éducatifs, des incitations à la réduction et au recyclage des déchets, ainsi qu'à la promotion d'une économie circulaire.

Malheureusement, on s'aperçoit que le travail de communication incitant à trier et à apporter ses déchets volontairement vers le container, le point propre ou la déchetterie n'arrive pas à toutes les portes et qu'il nous reste un travail énorme pour convaincre et ne pas être submergé par nos déchets dans un avenir proche, c'est-à-dire diminuer les stocks de déchets ultimes (non triés) que l'on trouve au centre d'enfouissement du Beynon par exemple.

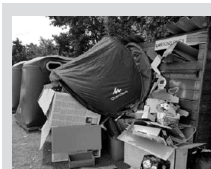


Les chiffres

Nous avons la chance d'avoir un cadre de vie exceptionnel, alors, préservons nos beaux paysages.

Stop aux dépôts sauvages !

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie de chacun, les maires et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch s'allient pour lutter efficacement contre ce fléau avec une simplification des procédures à appliquer pour lutter contre ces incivilités. La pédagogie, d'abord et toujours, mais qui ira jusqu'à la sanction si rien n'est fait avec l'émission d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500€.



Les incivilités, ça coûte cher !
Les agents municipaux doivent ramasser et trier, tout ce qui est déposé en dehors des colonnes de tri ou des déchetteries...
Ça coûte cher et n'ont-ils pas mieux à faire ?

De plus, par ses missions de gestion des déchets (collecte, traitement, gestion des déchetteries et prévention), la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch s'implique dans la préservation et la protection de l'environnement et s'engage pour l'optimisation des ressources financières (reprise en régie de la collecte, optimisation des moyens de collecte...), tout cela dans le respect d'un cadre légal complexe.

L'aspect financier est impacté par une volonté du législateur de réduire l'enfouissement. Cette volonté se traduit par des hausses des coûts liés à cette activité qui augmentent crescendo ces dernières années :

- La TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) payée à l'Etat à chaque tonne enfouie est passée de 12€ la tonne en 2019 à 24€ la tonne en 2020 et passera à 65€ la tonne en 2025,
- Le coût de traitement des déchets,
- Le gazoil, ...

Tout augmente. La tonne de déchets enfouie atteint aujourd'hui 340€ contre 300€ en 2019. Et cela augmente si vite que nos gestes de tri ne sont, malgré tout, pas assez performants pour endiguer les coûts.

Heureusement, entre le 1^{er} semestre 2020 et le premier semestre 2022, il est constaté une hausse de 14% des emballages collectés. Bravo donc à tous les habitants qui s'impliquent à nos côtés pour réduire le volume de déchets enfouis et qui favorisent ainsi leur tri et leur recyclage. D'ailleurs, les nouvelles consignes de tri vont vous simplifier la vie. Vous n'aurez plus besoin de réfléchir à la destination du bouchon de la bouteille de lait, du pot de yaourt ou encore du film alimentaire : « **Tout ce qui emballe va aux emballages** » (colonne jaune).

Toutefois, contrairement aux messages qui ont été diffusés par le passé, et vu les hausses de taxes et de coût de traitement, trier ne peut plus faire baisser la facture mais ne pas trier la fera tout simplement exploser !

L'équipe du pôle environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch s'engage à optimiser les coûts et à vous faciliter l'acte de tri pour améliorer nos performances, pour prendre en compte les enjeux environnementaux et financiers.

(Source : Pôle environnement CCSB - 30/12/2022)

Dis-moi ce que tu jettes, je te dirai qui tu es !

Cette phrase prononcée par Jean Gouhier, fondateur de la rudologie (*étude des déchets et de leur élimination*) et rapportée par Cyrille Harpet, enseignant-chercheur en anthropologie, nous interroge sur notre façon de consommer et de jeter.

Invité par Amélie Auffrey du pôle environnement de la CCSB pour une « conférence débat atelier » le 21 juin 2023 à Rourebeau, l'anthropologue conférencier est venu aider les participants à comprendre leur rapport aux déchets et travailler à des solutions de territoire.

La surconsommation et les 3 zones du cerveau

Au fil des débats, notre conférencier nous indique que ce n'est peut-être pas le meilleur moyen de montrer du doigt celui qui jette à tour de bras des objets devenus inutiles, en l'accusant de ne pas se soucier de leur réutilisation, de leur démantèlement, de leur valorisation et de leur dégradation en fin de vie car nous sommes tous des producteurs de déchets. En effet, le trop jeté vient du trop acheté. Nous sommes tous concernés et il faut donc réviser notre comportement.

La surconsommation atteint chacun d'entre-nous et chaque couche sociale qu'elle soit aisée ou modeste. Cette frénésie d'acheter nous mène tout droit au débordement constaté de nos poubelles et à un vaste programme de gestion des déchets entamé depuis déjà une trentaine d'années.

Cyrille Harpet nous précisait que notre cerveau est divisé en trois zones qui interagissent entre-elles et que notre comportement ou notre façon d'acheter est influencée par les fonctions de ces différentes zones (1- le cerveau reptilien pour la survie et l'instinct, 2- le cerveau limbique pour le côté affectif et émotionnel et 3- le néocortex pour les fonctions cognitives supérieures).

Par exemple, on achète tout simplement parce qu'on a faim ou parce que ce n'est tout simplement pas cher ou pour se faire plaisir, etc. Mais on peut se dire que la troisième zone du cerveau associée aux autres et plus spécifiquement impliquée dans la pensée rationnelle est là pour nous permettre d'analyser, de traiter des informations avant d'acheter et nous projeter dans l'avenir pour anticiper le devenir de nos achats.

La méthode BISOU

Pour cela, il faut se poser 5 questions avant chaque achat de produit ou service. Le rudologue nous propose la méthode BISOU qui sera un moyen mnémotechnique et un outil pratique qui pourrait être utilisé pour consommer de façon responsable et aller, pourquoi pas, vers une sobriété salubre.

B comme Besoin : A quel besoin cet achat répond-il ?

I comme Immédiat : Puis-je attendre quelques jours avant de me décider ?

S comme Semblable : Ai-je déjà un objet qui a cette utilité ?

O comme Origine : Quel est l'origine de ce produit ?

U comme Utile : Cet objet va-t-il m'apporter un confort primordial ?



Notre rapport avec les déchets

Il est vrai que la connotation du déchet est souvent associée à quelque chose de sale, indésirable ou nuisible. Cette perception peut être attribuée à plusieurs raisons :

- Ses caractéristiques physiques : les déchets peuvent inclure des matières en décomposition, des substances toxiques, des résidus non hygiéniques ou des débris, ce qui peut créer une association avec la saleté ou la contamination.

- Leur impact sur l'environnement : lorsque les déchets ne sont pas correctement gérés, ils peuvent causer des problèmes environnementaux tels que la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Cette association avec des conséquences néfastes renforce l'idée négative associée aux déchets.

- Les normes sociales et culturelles : dans de nombreuses sociétés, la propreté et l'hygiène sont des valeurs importantes. Par conséquent, tout ce qui est considéré comme "sale" ou "inapproprié" est souvent perçu négativement, y compris les déchets.

Il est important de noter que cette connotation négative peut limiter notre perception des déchets en tant que ressources potentielles. En adoptant une approche de l'économie circulaire et de la durabilité, nous pouvons changer notre perception des déchets en tant que matières premières secondaires qui peuvent être valorisées et réutilisées.

La notion de déchet est une perception qui varie selon les cultures, les sociétés et les individus. Généralement, les déchets sont considérés comme des matériaux ou des produits qui ne sont plus utiles, indésirables ou dont on souhaite se débarrasser.

Cependant, notre perception des déchets évolue au fil du temps, notamment en raison de la prise de conscience croissante des problèmes environnementaux. De nos jours, il y a une tendance à considérer les déchets comme des ressources potentielles plutôt que comme des éléments à éliminer. Cette approche est basée sur les principes de l'économie circulaire, qui vise à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les déchets autant que possible.

La notion de déchet est également liée à la gestion des déchets et aux réglementations qui encadrent cette gestion. Les politiques environnementales et les pratiques de gestion des déchets varient d'un pays à l'autre, et peuvent influencer la manière dont les déchets sont perçus et traités. De plus en plus, il y a une reconnaissance de l'importance de réduire la production de déchets à la source, de favoriser le recyclage et d'adopter des pratiques de consommation plus durables pour préserver les ressources naturelles et minimiser les impacts sur l'environnement.

Il est important de souligner que notre notion de déchet peut évoluer grâce à l'éducation, à la sensibilisation et à l'adoption de pratiques de gestion des déchets durables. En considérant les déchets comme des opportunités plutôt que comme des problèmes, nous pouvons contribuer à la création d'un système de gestion des déchets plus efficace et à la préservation de notre environnement.

L'exemplarité

Les personnes sont souvent influencées par les comportements des autres. Montrez l'exemple en adoptant vous-même des pratiques de gestion des déchets durables. Cela peut inclure le tri de vos propres déchets, l'utilisation de produits réutilisables, l'achat de produits avec un emballage minimal, etc. En agissant comme un modèle, vous pouvez inspirer les autres à suivre votre exemple.

**Et on dit souvent que les gouttes d'eau
font les grandes rivières !**

L'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez

L'histoire du canal de « Ventavon »

L'initiateur du projet

En 1852, Casimir Tournu de Ventavon reprend l'idée d'un de ses ancêtres et fait accepter aux pouvoirs publics l'élaboration d'un projet de canal ayant sa prise à Remollon et comportant une branche principale de 55 km de longueur qui pourrait à terme irriguer 5000 ha par gravitation avec un débit de 5 m³/sec.

L'appellation du Canal dit de « Ventavon » vient donc de cette famille et notamment de Casimir Tournu de Ventavon, fils du dernier seigneur de Ventavon, avocat et sénateur des Hautes-Alpes.

L'ASA du Canal de Ventavon

Le projet a eu du mal à se mettre en place et en 1880, un arrêté préfectoral permet la constitution de l'ASA « Canal de Ventavon » et l'autorise à prélever un débit de 2,5 m³/sec. En 1883, jusqu'en 1924, il y aura 1 700 ha de terres irriguées.

L'irrigation par aspersion

Après la seconde guerre mondiale, un projet d'irrigation par aspersion pour 70 ha naît dans l'esprit du président de l'ASA de l'époque. Il s'agit du premier réseau collectif d'irrigation de ce type en Europe, qui verra le jour en 1956. La construction du canal usinier d'EDF, en 1970, va permettre d'étendre ce système d'irrigation sur l'ensemble du périmètre. En 2004, la superficie atteint 3 600 ha ; 10 à 12 millions de m³ d'eau sont distribués chaque année à un peu plus de 1000 adhérents. Il n'existe plus, en 2004, que 110 ha encore irrigués par gravité.

L'usine hydroélectrique

En 1908, un décret accorde à la Société des Forces Motrices de la Durance (SFMD), la concession de 40 m³/s d'eau dérivés de la Durance (prise d'eau à La Saulce) par l'intermédiaire d'un canal d'aménée et l'autorise à l'utiliser pour l'usine hydroélectrique du Beynon à Ventavon. Un poste de relevage permettait également d'alimenter le réseau d'irrigation de l'association d'arrosage. Ce canal n'existe plus et la centrale a été fermée en 1975.

Le Canal EDF de Sisteron

En 1970, la construction d'un nouveau canal usinier à Sisteron va enfin permettre d'installer des conduites de mise en charge de gros diamètre permettant de rétablir ponctuellement les irrigations par ruissellement mais surtout de prévoir les travaux de conversion à l'irrigation par aspersion sur l'ensemble du périmètre. En 2004, 3600 ha sont irrigués représentant 10 à 12 millions de m³/an et 1000 utilisateurs.

Partenariat avec le canal de Gap

L'ASA du canal de Ventavon crée un partenariat avec le Canal de GAP en 1972, avec la mise en commun des moyens humains et matériels créant ainsi une plus grande dynamique.

Fusion avec le canal de Saint-Tropez

La fusion avec l'ASA du canal de St-Tropez actée en 2013, va créer une grande ASA s'étendant en rive droite et gauche de Durance de Lettret à Sisteron (voir plus loin).

L'histoire

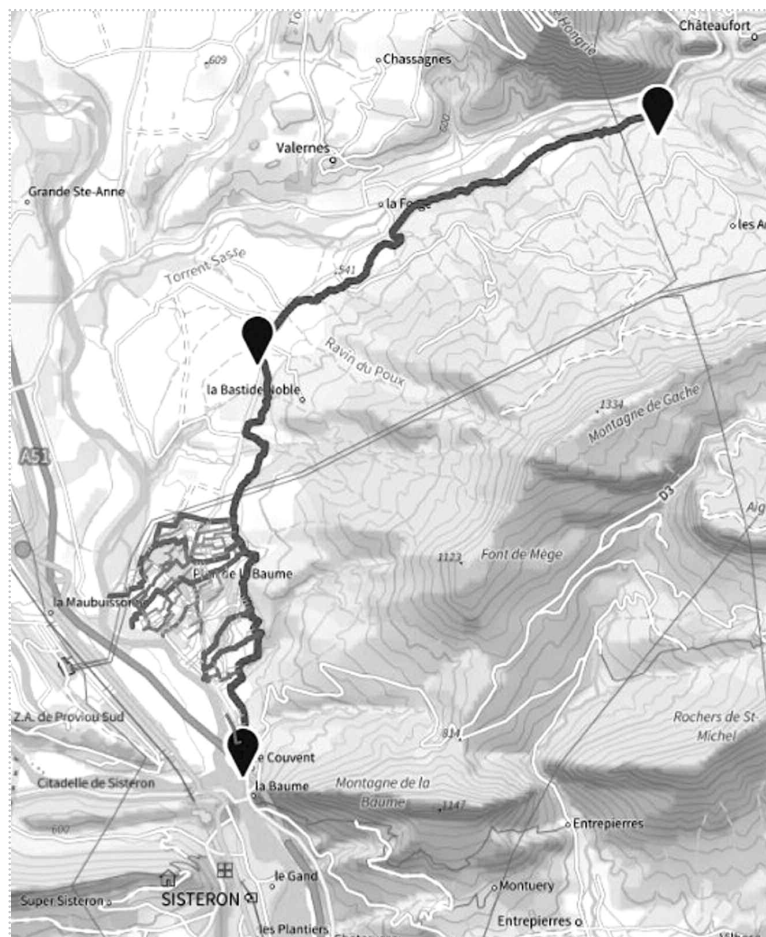
du canal de « Saint-Tropez »

Au Nord de Sisteron, sur la rive gauche de la Durance, un projet de canal d'irrigation par gravité se met en place en 1777 avec comme objectif de fertiliser le quartier de la Baume.

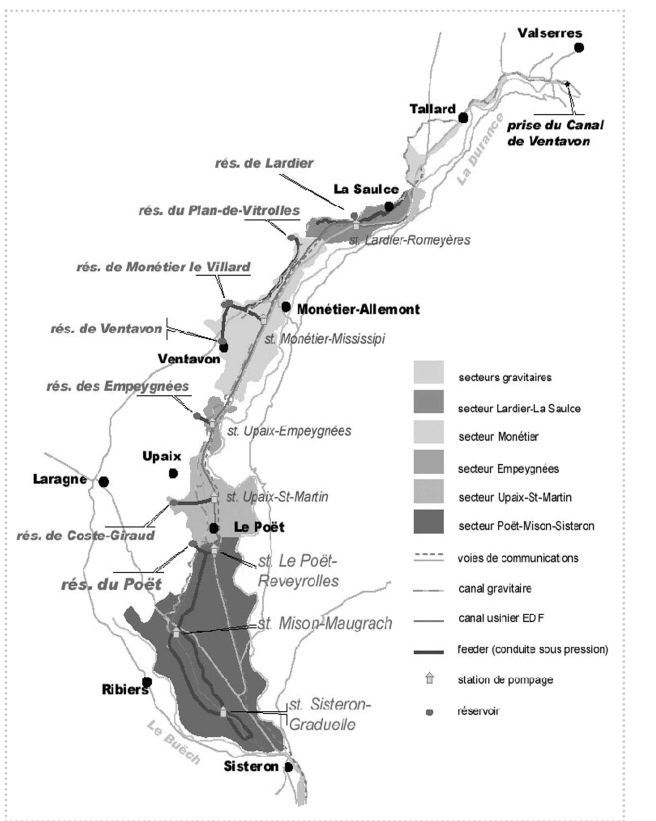
Sa prise d'eau dans le torrent de Sasse sur le territoire de Châteaufort est assurée par une position favorable. Il traverse sur 14 kilomètres plusieurs vallons et ravins dans son cours et nécessite 50 à 60 ouvrages d'art plus ou moins considérables. Il arrose également les territoires de Valernes jusqu'à Sisteron.

Des subventions sont fournies par moitié par la ville de Sisteron et la province (les États de Provence) pour commencer l'exécution du canal et un règlement de police est rédigé le 5 avril 1779, dont le premier article stipule que le canal projeté sera appelé « le canal Saint-Tropez », sous le bon plaisir de Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez, seigneur évêque de Sisteron (1764-1789), qui a bien voulu contribuer par ses bons offices à sa construction et en perpétuelle mémoire et reconnaissance des bontés de cet illustre prélat.

La particule « de Saint-Tropez » viendrait que Joseph Suffren, grand-père de l'évêque, en épousant Geneviève de Castellane, issue de la vieille noblesse a reçu en dot la seigneurie de Saint-Tropez (située dans le Var).



Une Association Syndicale Autorisée (ASA) est un établissement public administratif créé et contrôlé par l'État



Fusion des canaux dits de Ventavon et de Saint-Tropez

L'Assemblée des Propriétaires de l'ASA du « Canal de Ventavon » vote le 17 avril 2013 pour une fusion avec l'ASA du « Canal de Saint-Tropez ». Il en sera de même pour les propriétaires du canal de Saint-Tropez au Nord de Sisteron qui voteront également favorablement le vendredi 3 mai 2013, créant ainsi l'ASA du « Canal de Ventavon-Saint-Tropez » s'étendant en rive droite et gauche de Durance de Lettret à Sisteron, regroupant 1700 arrosants.

La fusion validée par la préfecture des Hautes-Alpes et l'autorisation de la conversion du canal de Saint-Tropez à l'aspersion a été délivrée la même année. La prise d'eau originellement effectuée dans le Sasse se fait désormais dans le lit de la Durance où le flux d'eau est plus conséquent. Ces travaux qui se sont terminés en 2016, ont permis pour la première fois un arrosage sans contraintes des exploitations agricoles et des jardins et une économie importante des volumes d'eau prélevés du fait du système par aspersion.

L'extension aux arrosants du périmètre de Valernes, dite « Tranche 3 » a été livrée début 2022. Le plan de financement avait été prévu avec l'aide de la Région, de l'Agence de l'Eau et des fonds européens. Son achèvement a permis l'arasement de la prise d'eau historique sur le Sasse.

Sources : Ventavon INFO n°30 (12/2008), Ventavon INFO n°40 (12/2013), canaldeventavonsttropez.fr (rubrique historique de Daniel Thiery), Application PanneauPocket, Débats AG ASA du 16/06/2023

Hausse des tarifs pour les adhérents de l'ASA

Le président Christian Gallo dans sa lettre de début d'année annonçait son regret d'adresser un rôle 2022 en forte augmentation due essentiellement aux dépenses du poste énergie auquel l'ASA devra faire face comme chacun d'entre nous en 2023.

En premier lieu, il rappelle le montant du budget de fonctionnement de l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez qui s'établit cette année autour de 2 086 000 € laquelle somme est répartie sur environ 2 300 adhérents et 5 000 ha souscrits.

Pour mémoire les précédents budgets de fonctionnement n'ont cessé d'augmenter passant de 1 300 000 € en 2018, 1 500 000 € en 2019, 2 000 000 € en 2020, et 2 058 000 € en 2021. Il souligne que ces augmentations successives sont dues essentiellement au poste énergie et l'arrêt des paiements par la société EDF des volumes de gratuité auxquelles l'ASA a droit. Plusieurs contentieux sont en cours avec EDF à ce sujet, ce qui engendre des frais et un manque à gagner de plus de 800.000 €.

En second lieu, les coûts énergétiques pour 2023 vont passer d'environ 100 €/MWh en 2022 à plus de 300 €/MWh en 2023 faisant exploser la facturation due au pompage dans le canal de la Durance afin d'apporter aux adhérents l'eau nécessaire à l'irrigation.

Il termine en précisant que tout est mis en œuvre pour défendre les intérêts de l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez. Des réflexions sur les économies à réaliser sur les pompages et des études sur la production d'énergie ont été lancées à l'initiative du Conseil Syndical.

Assemblée générale de l'ASA du canal de Ventavon St-Tropez, le 16 juin 2023 à l'ELM - Valenty

Certains adhérents présents étaient « remontés » contre la gouvernance de l'ASA et ont montré à plusieurs reprises leur désapprobation sur plusieurs sujets. Notamment sur cette augmentation importante du rôle et d'un tarif différencié pas forcément équitable suivant les zones d'aspersion. En effet, le montant du rôle a triplé en 10 ans.

Les adhérents dits « urbains » propriétaires généralement de petites parcelles de terrain étaient les plus nombreux à protester sur le tarif appliqué et considéraient injuste de payer la redevance, s'ils n'utilisaient pas l'eau.

En réponse Vincent Truchis, directeur de l'ASA a précisé que l'ASA a l'obligation donnée par la loi, de maintenir en bon état ses infrastructures hydrauliques. Chacun des adhérents doit donc s'acquitter des redevances qui sont annuellement appelées et permettent le maintien dans l'état des infrastructures hydrauliques collectives et publiques.

En faisant acquisition d'un bien situé dans le périmètre de l'ASA, vous devenez automatiquement membre adhérent de l'ASA et donc aussi contributeur.





La maîtresse retourne dans son pays



*Sophie Lafond,
professeur des écoles CM1 et CM2 - Ecole de Ventavon*

11 ans passés au service de nos enfants, c'est important et beaucoup d'entre-eux, déjà jeunes adultes, se rappellent de la maîtresse souriante qui a su les accompagner sur le chemin du savoir, de la culture et de l'épanouissement personnel.

Lors du pot d'adieu, Juan Moreno, maire de Ventavon la remerciait chaleureusement et évoquait qu'elle avait été force de propositions pour les différentes activités sportives et culturelles lors des nombreuses sorties scolaires qu'elle organisait. En plaisantant, il ajoutait même qu'il tremblait lorsqu'elle arrivait en mairie, probablement par peur qu'elle ne le prenne pour l'oncle Picsou !

Entourée de ses collègues du Regroupement Pédagogique Intercommunal, ainsi que des villages voisins, Sophie nous présente sa remplaçante pour la rentrée prochaine, Elsa Chaudoreille venant de La Saulce avec qui elle travaille en tuitage pour lui passer le relais.

Sophie va donc déménager en Ardèche, département où elle est née et enseigner dans une classe maternelle. C'est avec une certaine nostalgie qu'elle quitte Ventavon avouant à Elsa qu'elle était très bien dans cette école de Ventavon et qu'elle n'aurait pas cherché d'autre poste si elle n'avait pas décidé de rejoindre sa famille en Ardèche... et donc Elsa ne l'aurait pas eu !

Sophie remercie toutes ses collègues, l'inspection académique, les parents d'élèves et la mairie de Ventavon qui l'ont suivi et soutenu tout au long de son passage à Ventavon.



Juan Moreno, maire de Ventavon



Ses collègues : Charlène Guillemain, Sarah Benaïssa, Amandine Castelain, Aurélie Alcaraz, Sophie Lafond, Aurélie Baudy, Christine Telmont et Elsa Chaudoreille



ECOLE

RPI : Effectifs et répartitions pour 2023-2024

- 7PS + 8MS = 15 à **Monétier** avec Madame Rigo
- 9GS + 17CP + 13CE1 = 39 à **Claret** avec Madame Alcazar et un autre enseignant pas encore nommé.
- il y aura une classe de GS/CP et une classe de CP/CE1
- 15 CE2 + 4 CM1 = 19 à **Monétier** avec Madame Baudy
- 8 CM1 + 11 CM2 = 19 à **Ventavon** avec Madame Chaudoreille

Total RPI : 92 élèves

Départ de 15 CM2

8 CM2 vont au collège de Laragne, 1 élève au collège de la Motte du Caire, 2 élèves au collège de Tallard, 1 élève au collège de Fontreynne et 3 élèves en attente d'une demande de dérogation.

CALENDRIER des vacances scolaires Aix-Marseille - Zone B

Rentrée des élèves

4 septembre 2023

- Vacances TOUSSAINT

21 octobre 2023 au 6 novembre 2023

- Vacances NOËL

23 décembre 2023 au 8 janvier 2024

- Vacances HIVER

24 février 2024 au 11 mars 2024

- Vacances PAQUES

20 avril 2024 au 6 mai 2024

- Pont ASCENCION

8 mai 2024 au 13 mai 2024

- Vacances ETE

6 juillet 2024 au 2 septembre 2024

pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELEZ LE :

3020 pour signaler une situation de harcèlement
3018 pour signaler une situation de cyberharcèlement

Non Au Harcèlement (NAH)

Vendredi 17 mars, les élèves de CM1-CM2 de l'école de Ventavon ont reçu un prix de la part de la MAE (assurances) et de l'Éducation Nationale en remportant le concours départemental NAH.

Les élèves ont beaucoup travaillé durant 3 mois pour concevoir cette belle affiche ci-contre.

Le début du projet a été lancé durant la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, le 10 novembre dernier par une sensibilisation à cette problématique.

Ils ont travaillé sur les émotions, ils sont allés au musée départemental de Gap afin d'observer une œuvre sur laquelle il y avait de nombreuses émotions et ont participé à un atelier sur l'autoportrait.

De retour en classe, les élèves ont choisi de représenter les émotions au travers du dessin manga (My hero academia). Géraldine Charles, artiste peintre à Ventavon est intervenue en classe et les a aidés à améliorer leur technique.

Serge Giraud (ERUN de la circonscription de Veynes) a travaillé avec les élèves sur la mise en page informatique de l'affiche.

De ce projet, les élèves ont retenu qu'il ne faut pas harceler, qu'il faut en parler pour que le harcèlement cesse, que l'on doit utiliser les numéros d'appel nationaux 3020 et 3018 en cas de cyberharcèlement. Et rappelez-vous :

Héros ou vilain, choisissez bien !



La classe de l'école de Ventavon lors de la réception du prix départemental catégorie école "Non Au Harcèlement" pour la réalisation de l'affiche

VVD 2023

Vivre en Val de Durance



Les animations de l'hiver

Le vendredi 3 février 2023, était organisée une balade au clair de lune suivie du repas « Jailles » à l'Auberge du Prieuré avec bien sûr la Potion Magique concoctée par l'aubergiste. 50 participants étaient présents pour cette randonnée autour du village et au repas réconfortant.

Le vendredi 10 mars 2023, la fameuse soirée Mounes à l'ELM a eu un franc succès avec de nombreuses équipes (2 concours ont été réalisés) venues des environs, pour jouer mais aussi partager un moment convivial autour de la buvette tenue par l'association.



Animations du deuxième semestre 2023

Balade nocturne et contes **Vendredi 11 Aout 2023 de 19h30 à 22h00 environ.**

Une balade nocturne facile d'environ une demi-heure sera organisée dans les forêts de Ventavon. Cette balade sera animée par une conteuse (pour petits et grands).

Inscription obligatoire auprès de :
Rémi Baridon, Président 06 64 64 98 58
Pascale Favier, Trésorière 06 19 16 42 0
Sylvie Gras, Secrétaire 06 48 25 49 41

Marché « Entre vergers et Durance » **Dimanche 11 septembre 2023**

Le marché se déroulera à Valenty avec des artisans et producteurs locaux et un vide-grenier.

Animations gratuites pour tous, tout au long de la journée.

- Animation musicale avec la «Mourard Family» et démos de danse avec Evidanse 05 dans l'ancienne cour de l'école.
- Exposition gratuite sur les animaux de notre région à l'ELM.
- Informations de la fédération de pêche sur le milieu aquatique, démonstration de pêche au fouet et fabrication de mouches.

- Photographe et peintre animaliers.
- Diaporama et discussion autour du loup présenté par un lieutenant de louveterie à la MFR.

Toute la journée dans la cour de l'ancienne école communale :

- Buvette de l'association
- Restauration rapide avec la « Ferme de la Palud »

Contact et inscriptions :
vivrevaldedurance@sfr.fr

Assemblée générale **Films sur l'eau**

Vendredi 17 novembre 2023

Il sera organisé l'assemblée générale de l'association Vivre en Val Durance et une projection de films sur le thème de l'eau en présence de Guillaume Verdier qui nous parlera de la question de la gestion de l'eau.



ANIMATIONS CULTURELLES

Pour le deuxième semestre 2023, il y aura comme toujours le week-end musical au mois d'août dans l'église de Saint-Laurent, c'est à dire :

- **Vendredi 25 août** concert de fin de stage lyrique à 19h30, Lydia Mayo chante avec ses choristes avec Frédéric Rubay piano.
- **Samedi 26 août** concert chansons françaises à 19h30, Nicolas Granduc chante avec Frédéric Rubay piano.
- **Dimanche 27 août** concert "Barbara" à 19h30, Carole Timotéo chante avec Antoine Rossfelder piano.

Les pièces présentées au premier semestre ont rencontré un beau succès avec un public maintenant habitué à ces rencontres théâtrales de début d'année qui sont toujours un beau moment de rencontre et de partage entre comédiens (amateurs) passionnés et un public toujours demandeur et enthousiaste ! Un grand merci à vous toutes et tous car votre assiduité et votre plaisir de venir nous motivent et nous donnent de l'énergie pour continuer ! Le programme de l'année prochaine n'est pas encore abouti mais on peut vous annoncer d'ores et déjà un week-end théâtral avec la compagnie de Pierrevert "Les Pas Préssés" qui seront là, le samedi 3 et dimanche 4 février 2024 avec deux nouvelles pièces (*pour mémoire, ils ont joué en 2021 "Mais qui est Monsieur Schmitt ?" et "Les menteurs" en 2023*).

En espérant vous apporter toujours autant de plaisir, nous vous donnons donc rendez-vous au mois d'août déjà et en février ! Nous restons ouverts à toutes nouvelles suggestions de pièces et musique, n'hésitez pas à nous faire connaître vos envies de spectacles !

Bel été à tous!
L'équipe culturelle.

Remerciements à Jean-Luc Lang pour les photos et vidéos qu'il fait amicalement à chaque représentation, remerciements à Aurore Aubert et Bertrand Gauthier, les agents techniques de Ventavon pour leur aide pour monter et démonter l'estrade, remerciements aux secrétaires de mairie, dont notamment à Laura Martin pour l'impression des affiches, la réservation de la salle et de l'estrade etc...

Et merci à Monsieur le Maire pour la confiance qu'il nous accorde ainsi qu'au Père Jean-Baptiste Tran de nous réserver l'église pour l'organisation du week-end musical du mois d'août.



La compagnie des Pas Préssés



GYM PLAISIR toujours en forme

Après un changement de bureau en septembre et une nouvelle formule de cours pour l'association, Gym Plaisir termine son année en beauté.

En effet, les nouveaux cours plaisent et ont attiré beaucoup de monde.

Gym Plaisir porte bien son nom... Il y a la gym et le plaisir.

Après un apéro de début d'année pour présenter la nouvelle équipe, le repas traditionnel du Beaujolais nouveau et un après midi gâteau des rois, le vide grenier de Gym Plaisir refait son apparition !

Malgré la pluie qui a chassé les exposants, ce fut un succès et l'équipe a décidé de remettre ça l'année prochaine.

Et pour terminer l'année, un pique-nique géant est proposé avec randonnée le matin et activités diverses l'après midi.

Fort de son succès le bureau a décidé de maintenir son programme avec

Lundi : randonnée en demi journée

Mardi à 15h15 : gym douce

Jeudi à 18h : stretch et relax

Jeudi à 19h : renfo et cardio

Jeudi à 20h : yoga

Renseignements Gym Plaisir

- Jean-Yves Roca, président et accompagnateur rando :

06 48 61 83 73

- Violaine Lecoin, animatrice gym :

06 49 52 87 09

- e-mail : gymplaisirventavon@gmail.com





EVIDANSE

Nous avons organisé le vendredi 7 juillet à 19h un repas dansant à l'auberge de Ventavon avec DJ et un parquet prêté par la commune de la Saulce.

Le dimanche 6 août 20h nous participerons à la fête du village de Ventavon et le dimanche 10 septembre au marché paysan de Valenty avec démos et initiations.

La rentrée se fera le mercredi 13 septembre à 19h par une soirée «Portes ouvertes», ensuite les cours reprendront à partir du mardi 19 septembre à 19h pour les Line Dance, et le mercredi 20 septembre à 19h pour les Danses de Loisir.

Nous avons prévu 5 séances pratiques avec sono, un après-midi dansant avec gateaux des rois et orchestre, un carnaval avec auberge espagnole et DJ et notre fête de fin d'année, avec spectacle et un apéritif offert, ça sera le samedi 1^{er} juin 2024 à 19h.

Le prix de la cotisation est inchangé : 75€ pour les Line Dance ou les Danses de Loisir et 100€ pour pratiquer les deux.



COMITE des FETES

CONCOURS de BOULES
au village
du 30 juin au 1^{er} septembre 2023
Tous les vendredis soir
Inscriptions à 19h30.

FÊTE DU VILLAGE
Programme du 5, 6 et 7 août
en dernière page de couverture

*Toute aide est la bienvenue,
nous cherchons encore des membres
pour agrandir notre équipe
du comité des fêtes de Ventavon*

ZOU!

De 3 à 25 ans



zou.maregionsud.fr

Profitez d'un accès illimité à un réseau qui bouge et circulez à volonté sur les bus et trains du réseau régional ZOU !

Enlèvement d'épaves

La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch organise gratuitement l'enlèvement des épaves (véhicules légers uniquement).

Les personnes intéressées doivent fournir les documents originaux suivants au Pôle Environnement de la CCSB, qui se chargera ensuite d'organiser les dates des enlèvements de l'ensemble des inscrits.

Voici la liste de ces documents :

- La carte grise du véhicule
- La photocopie d'une pièce d'identité recto/verso du dernier propriétaire (le propriétaire qui est cité sur la Carte Grise du véhicule).
- Un certificat de non gage
- Deux certificats de cession :

A demander en Mairie ou à télécharger sur internet.

Pour plus d'information, contactez le Service :

Déchetteries du Pôle Environnement de la CCSB :

Tél : 04 92 66 25 49

E-mail : environnement@sisteronais-buech.fr

AFFOUAGE 2023

Inscriptions en mairie

du 4 au 14 septembre 2023

(25€/affouagiste à payer

par chèque à l'ordre du Trésor Public)

Marquage des lots, tirage au sort et attribution des lots

Vendredi 29 septembre 2023

de 8h30 à 12h

(minimum 10 personnes)

Lieu

A la suite des coupes 2022 au Bois de Faye au bord de la RD 21.

Les mots croisés de Ventavon INFO n°58

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1	Z	E	R	O	C	I	N	Q		P	O	T
2	E	A		L	A	B	O	U	R	E	U	R
3	R	U	R	A	L	I	T	E		S	T	E
4	O	D	E			S	A	L	U	T		M
5	D	E		O	S	C	I	L	L	E	R	A
6	E	V	E	S		U	R	E	T	R	E	S
7	C	I	R	E	U	S	E		E	I	N	
8	H	E	U	R	T		S	I	R	O	T	A
9	E		P	A	I	E		F	I	N	I	T
10	T	I	T	I	L	L	E		E	S	E	R
11		C	I	S	E	A	U		U		R	E
12	T	I	F		S		S	T	R	E	S	S

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- **Lou**, fille de Marie Volle et de Tom Martin habitant route de Laragne est née le 10 février 2023.



Joy

- **Marley**, fils de Maëva Bas et de Nicolas Perelli habitant chemin de la MFR est né le 20 mars 2023.

- **Joy**, fils d'Emilie Pellegrin et de Jonathan Rovetto habitant route de Gap est né le 23 mars 2023.

- **Enola**, fils d'Agathe Tavant et de Pierre-Luc Machot habitant route de Bonsecours est née le 26 mai 2023.



DECES

- **Robert Blanc** habitant impasse des Jardins au Beynon est décédé à l'âge de 69 ans, le 27 avril 2023.

Les mots croisés de J5 - H6 - F11 - H13 - K12

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTAL

- Ventavon en a 5, et Monétier 4. Porte souvent un bleu.
- Prénom ou intervalle de solfège. Perles issues du travail.
- Non concerné. Il est passé à Ventavon en mars 1815.
- Entreprise du Beynon. Lettres de rareté.
- Existes. Retenues à la surface.
- Au coeur de la morille. S'en va pour de bon.
- Ventavon en a 3, comme Upaix. Appellation recherchée.
- Imbibées d'un liquide noir ou coloré. Mit en vers.
- Erbium. Lanthane. Bismuth.
- Scientifiques qui aiment l'eau salée.
- Religieuse. Oiseaux.
- Habite sur la Durance et sur le Buëch.

VERTICAL

- Maintiendrons en bon état.
- Objet neuf autrefois. Immobile.
- Bouts de la nuit. A Gap, on les trouve à Sévigné, Briand ou Villars.
- Nettoya au corindon. Allant sans but.
- En forme d'oeuf. Arrivée.
- Lolos ou robots. Jouet danois de réputation mondiale.
- Senteurs. Elle protège les oiseaux.
- Souhaités. Point près.
- Travailla dur. Avalé. Grogna.
- Divaguerai. En pleine illusion.
- Au-delà de la mort.
- A demander avant de gros achats. Bagnole ou boîte.

LES SEIGNEURS DE VENTAVON

présentés par Denis Buffet

Ventavon est un très ancien groupement humain qui, lors de la Reconquête, fut attribué aux seigneurs d'Orange. Il fut également englobé dans le Comté de Forcalquier (cf. V158).

Au XII^{ème} siècle, vers 1150, Raymbaud d'Orange, qui avait épousé Douce de Moustiers, donna en fief Ventavon à son beau-père Anselme, seigneur de Moustiers, chassé de sa terre par le Comte de Provence au cours d'une guerre. La famille de Moustiers demeura jusqu'en 1590 en possession de Ventavon.

Le comté de "Provence et Forcalquier" et le Dauphiné de Viennois

En 1174, le comte Guillaume IV de Forcalquier obtient de l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse de dépendre immédiatement de l'Empire. En 1193, le comte Guillaume IV laisse le comté à sa petite-fille Garsende de Sabran et à son mari le comte Alphonse II de Provence, ne se réservant que les châteaux de Ventavon, d'Upaix, du Poët et de Monétier. Il donne les villages de Cucuron, Ansouis et La Motte au fils que son gendre, Rainier I^{er} de Sabran a eu d'un deuxième lit. Puis, il reprend le Gapençais et l'Embrunnais pour les donner à son autre petite fille Béatrice de Sabran qui les apportera en 1202 en dot à son mari André de Bourgogne régnant sur le Dauphiné sous le nom de Guigues VI. Cela va bien sûr entraîner une guerre entre les Forcalquier et les Aragon.

À la mort de Guillaume IV, en 1209, le comte de Provence occupe Sisteron mais ne réussit pas à prendre, par siège, Forcalquier. Le comté de Forcalquier est partagé entre le comté de Provence (partie sud du comté) et le Dauphiné (Gapençais et Embrunnais). Le comte de Provence prit alors le titre de « comte de Provence et Forcalquier ».

Les régions de Gap et d'Embrun quittèrent la Provence pour être rattachés au Dauphiné.

Le Dauphiné de Viennois est une principauté du Saint-Empire romain germanique, qui a existé de 1142 à 1349. Son territoire est une extension de celui de l'ancien Comté d'Albon - Viennois, par la réunion progressive aux comtés du Grésivaudan et du Briançonnais, puis de ceux du Gapençais et de l'Embrunnais.

Le 30 mars 1349, Humbert II, dernier Dauphin Viennois sans descendance vendait le Dauphiné au Royaume de France.

Blason des comtes de Forcalquier
D'or, au lion de gueules, couronné du même



Guillaume IV d'Urgel de Forcalquier
Comte de Forcalquier
1150-1209
X mariage en 1160
Aldélaïde de Béziers

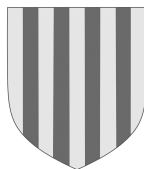
Blason des Sabran
De gueules au lion d'argent.



Garsende de Forcalquier
(Comtesse de Forcalquier)
1160-1193
X mariage en 1178
Rainier de Sabran

1194 - Rainier de Sabran X Guillaume de Lunel
- fils : Guillaume de Sabran
(seigneur d'Uzès, Cucuron et Ansouis)
- petit-fils : Elzéar de Sabran X Cécile d'Agoult
(descendante 5G de Raimbaud d'Agoult-Sault)

Blason de Provence
dès 1246
D'or à quatre pals de gueules
(héritée de la Maison de Barcelone)



Garsende de Sabran
(Comtesse de Forcalquier)
1180-1242
X mariage en 1193
Alphonse II Béranger
(fils du roi d'Aragon et comte de Provence)
1180-1209

Béatrice de Sabran
(Comtesse de Gap et d'Embrun)
X mariage en 1202
André Dauphin de Bourgogne (Guigues VI)
(Comte d'Albon et Dauphin du Viennois)
1184-1237



Blason des Comtes d'Albon et Dauphins de Viennois
D'or au dauphin d'azur crêté, barbé, loré, peautré et oreillé de gueules, posé en pal.

Raymond Béranger IV
Comte de Provence 1205-1245
X mariage
Béatrice de Savoie
1198-1266

le surnom de Dauphin devient un titre pour les succédants
Guigues VII (1229-1269)
Jean I^{er} (1264-1282)
Humbert I^{er} (1240-1306)
Jean II (1280-1319)
Henri de la Tour du Pin (régent)
Guigues VIII (1309-1333)

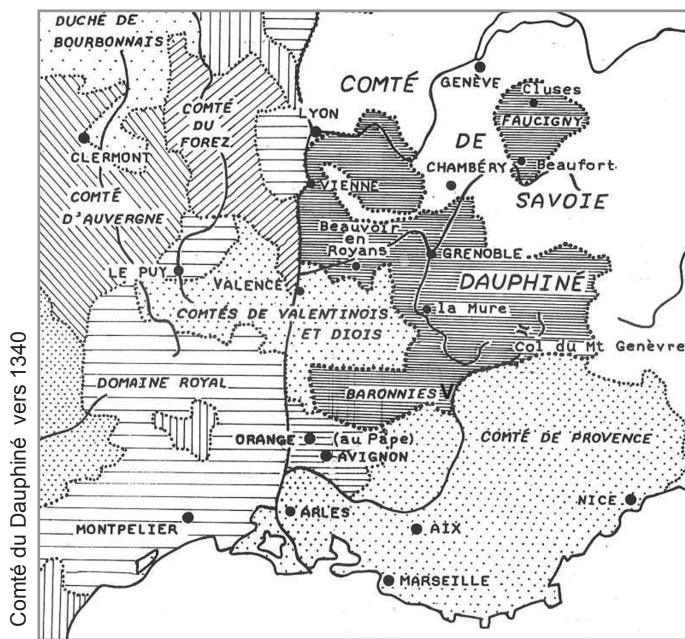


Blason Famille de France
de Louis VII à 1376 :
D'azur semé de fleurs de lys d'or.

Sancie de provence
1225-1261
X mariage 1243
Richard de Cornouailles
(fils de Jean sans Terre, roi d'Angleterre)

Béatrice de Provence
X Charles de France
(fils de Louis VIII, roi de France)
Comte d'Anjou

Humbert II (1312-1355)
vend en 1349 le Dauphiné au Roi de France pour payer ses dettes. Celui-ci en fait l'apanage de son petit-fils Charles (futur Charles V) et la tradition en fera celui du fils aîné du roi de France, qui prend le titre de Dauphin de France.



Possessions des comtes d'Orange

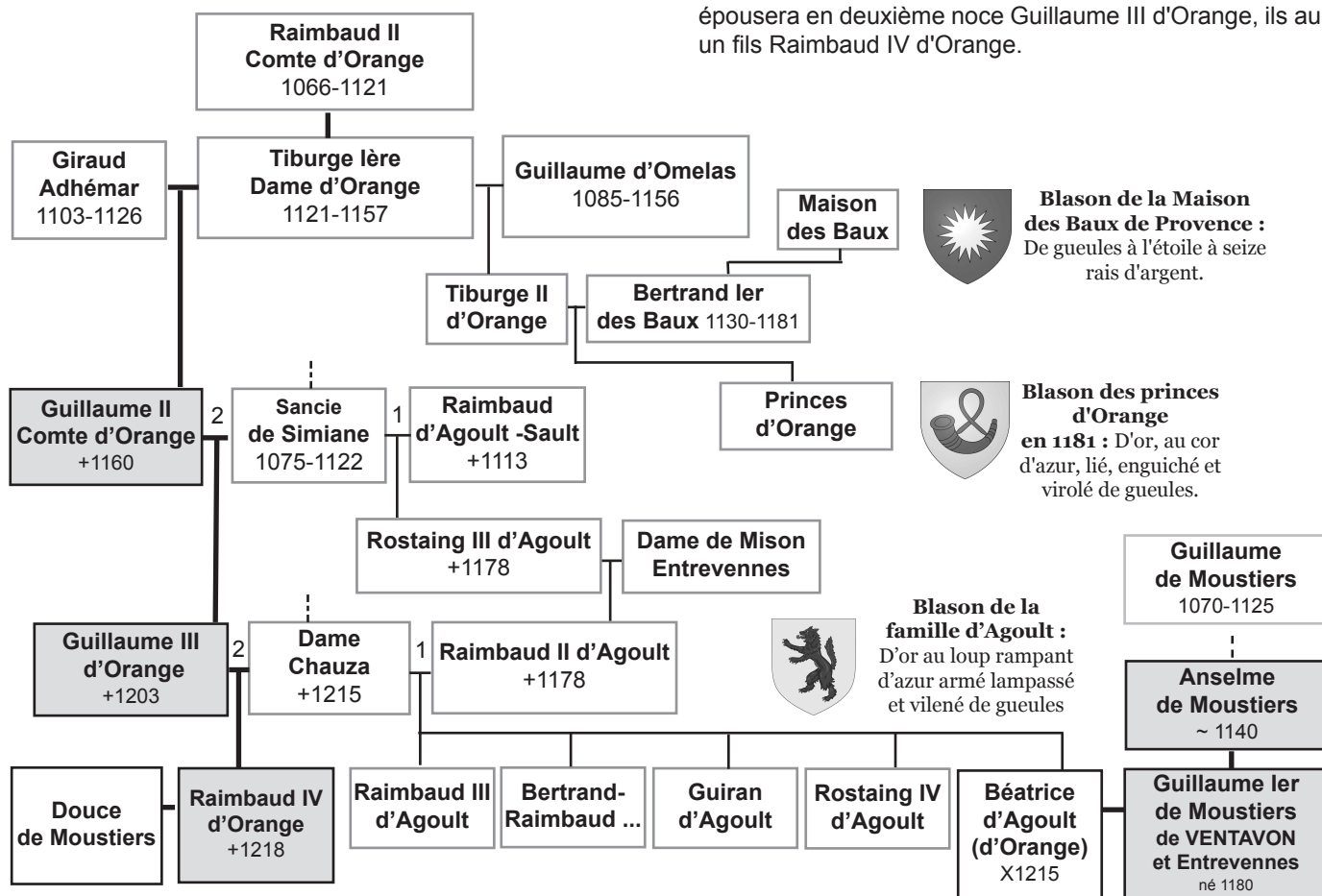
Les Comtes d'Orange avaient des possessions dans le Gapençais s'il l'on en croit un acte signé en 1184 par Guillaume, comte d'Orange. Il donne aux religieux de Durbon le droit de pâturage et de libre passage dans toute sa terre qu'il possédait dans le Gapençais où se localisait la chartreuse de Durbon. Nous savons que dès le XI^{ème} siècle et jusqu'au XIII^{ème} siècle, Tallard, Lardier, et une partie de la seigneurie de Ventavon appartenaient aux comtes d'Orange.

La famille d'Agout

Nous retrouvons de nombreuses fois des épouses nées d'Agout intervenant par mariage dans la lignée des seigneurs de Ventavon sans laisser leur nom.

On retrouve dans le cartulaire du monastère de Berthaud (près de Rabou) que « **Dame Chauza** cède aux moniales en 1198 une condamine et des droits de pâturage à Ventavon, par une donation que confirmeront ses fils plus tard. »

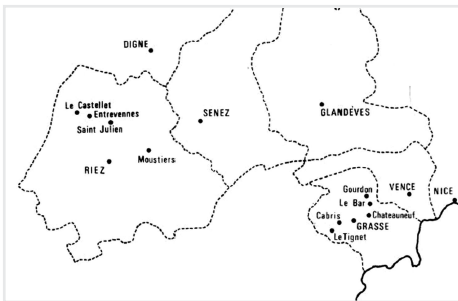
C'est du premier mariage de Chauza (dont la filiation est inconnue) avec Raimbaud II d'Agout que naîtront Béatrice et ses quatre frères (Raimbaud III d'Agout, Bertrand-Raimbaud, Guiran, Rostaing IV). Puis après la mort de son mari en 1178, elle épousera en deuxième nocé Guillaume III d'Orange, ils auront un fils Raimbaud IV d'Orange.



Les Moustiers

C'est ce Raimbaud IV d'Orange qui après son mariage avec Douce de Moustiers, va accorder à Anselme de Moustiers, son beau-père et père du futur Guillaume 1^{er} de Moustiers, la seigneurie de Ventavon, lui appartenant. Anselme retrouvait ainsi un fief, après avoir vu ses terres de Moustiers et de Riez confisquées, en 1125, par le Comte de Provence, en guise de représailles pour le soulèvement fomenté contre lui par son ancêtre et d'autres seigneurs. En effet, Anselme est le dernier descendant d'une première maison de Moustiers. Son grand-père Guillaume de Mous-

tiers (1070-1125) avait effectivement été battu et tué au cours d'une guerre menée contre le Comte de Provence, Raimond Béranger 1^{er}, ce qui avait entraîné la destruction par ce dernier du castellum du Coulet de Quinson, la confiscation des châteaux d'Ayguines, des Salles et de Saint-Jurs et, par la suite, des derniers biens d'Anselme de Moustiers. Anselme eut un fils, Guillaume 1^{er} de Moustiers (de Ventavon et d'Entrevennes) qui se maria avec Béatrice d'Agout fille d'un premier mariage de Chauza avec Raimbaud II d'Agout (+1178).



Les Moustiers sont une illustre et antique maison de l'aristocratie provençale. Leur origine et les fondements de leur puissance sont bien antérieurs à l'an mille.

Au XI^e siècle, les Moustiers-Gaubert comptent au nombre des lignées les plus anciennes. Le cœur de leur patrimoine se situait au sud de Digne, notamment à Gaubert. Ils l'ont agrandi, sans doute grâce à des donations comtales, sur les plateaux autour de Riez et ils se sont appropriés, au sud-ouest de cette cité, des biens de l'abbaye marseillaise de Saint-Victor dans les vallées d'Auveine et de Lagnes. A la fin du XI^e siècle Guillaume de Moustiers s'intitule prince de la terre de Riez.

Les Moustiers, seigneurs d'Entrevennes et de Ventavon

Le cartulaire du monastère des cartusiennes de Bertaud, une chartreuse fondée dans le Bôchaine à la fin du XII^e siècle, permet au fur et à mesure des actes mentionnant les nombreuses libéralités à destination des moniales, de suivre la succession des seigneurs de Ventavon et le partage des seigneuries d'Entrevennes et de Ventavon.

Le 20 novembre 1250, Guillaume de Moustiers, seigneur d'Entrevennes et seigneur de Ventavon, affranchit les dames de Bertaud de tout le service qu'elles lui devaient pour les possessions qu'elles détenaient à Ventavon. C'est là, la première mention, dans ce cartulaire, d'un Moustiers seigneur d'Entrevennes. Les droits que cette branche des Moustiers détient à Ventavon y sont, en revanche, attestés plus tôt.

Un acte du 8 octobre 1220 mentionne, en effet, un Guillaume de Moustiers possessionné en ce lieu. Il laisse penser que Guillaume tient ses droits de sa femme Béatrice, morte à cette date et montre que ce village fait alors l'objet d'une indivision. Guillaume déclare dans cette charte qu'il a donné, à une date antérieure, des droits de pâturage à Ventavon aux moniales, bienfait consenti pour le repos de l'âme de sa femme Béatrice. Or, les droits des moniales à Ventavon remontent à 1198, (cités dans un autre cartulaire), lorsqu'une dame nommée Chauza, leur a cédé une condamine et des droits de pâturage en ce lieu.

Leur implantation est renforcée, une quinzaine d'années plus tard, par de nouvelles libéralités que leur font Raymbaud d'Orange et ses frères, Ros-taing d'Agout, Guiran de Simiane et Raimbaud d'Agout.

Béatrice, femme de Guillaume de Moustiers est fille de Chauza de Simiane et de Raymbaud d'Agout, soeur et demi-soeur des quatre frères et demi-frères susnommés. Elle transmet à sa descendance les seigneuries de Ventavon et d'Entrevennes.

Guillaume II, son fils, (il donne alors aux moniales un four à Ventavon pour le repos de l'âme de sa mère) porte, **en 1242**, pour la première fois dans ce chartrier, le titre de seigneur de Ventavon.

Après lui, les deux seigneuries de Ventavon et d'Entrevennes ont été partagées entre ses descendants. Le cartulaire de Bertaud ne mentionne plus désormais, de 1274 à 1309, qu'un (ou des) Guillaume de Moustiers, seigneur(s) de Ventavon.

On découvre aussi dans le chartrier des comtes de Provence un Guillaume de Moustiers, seigneur de Ventavon, qui, en 1312, donne procuration à son fils Bertrand, damoiseau, pour vendre sa part de Moustiers au roi Robert, opération conclue le 27 mars **1313**.

Ce dernier document évoque des droits de justice que les seigneurs de Ventavon partageaient à Moustiers avec feu Guillaume d'Entrevennes, damoiseau. De même, le cartulaire de Bertaud indique que les Moustiers-Ventavon conservent des attaches, sinon des droits, à Entrevennes. En effet, des actes qui concernent Ventavon en 1274 et 1302 ont pour témoins des habitants d'Entrevennes et du Castellet d'Entrevennes. Et c'est à Entrevennes que Guillaume de Moustiers, chevalier, seigneur de Ventavon, confirme, en 1309, une donation, en faveur des moniales de Bertaud, de terres sises à Ventavon.

Un acte de 1324 atteste la division des droits de cette branche des Moustiers en deux rameaux. Le 8 février, noble et puissant homme Raymbaud de Moustiers, chevalier, seigneur en partie d'Entrevennes et de sa vallée, agissant en tant que tuteur de Guillemet, fils et héritier de Bertrand de Moustiers, seigneur de Ventavon, ainsi que frère Jacques de Moustiers, dominicain intervenant en tant qu'exécuteur testamentaire de feu Guillaume de Moustiers et de Bertrand son fils, font une donation à Ventavon au monastère de Bertaud.



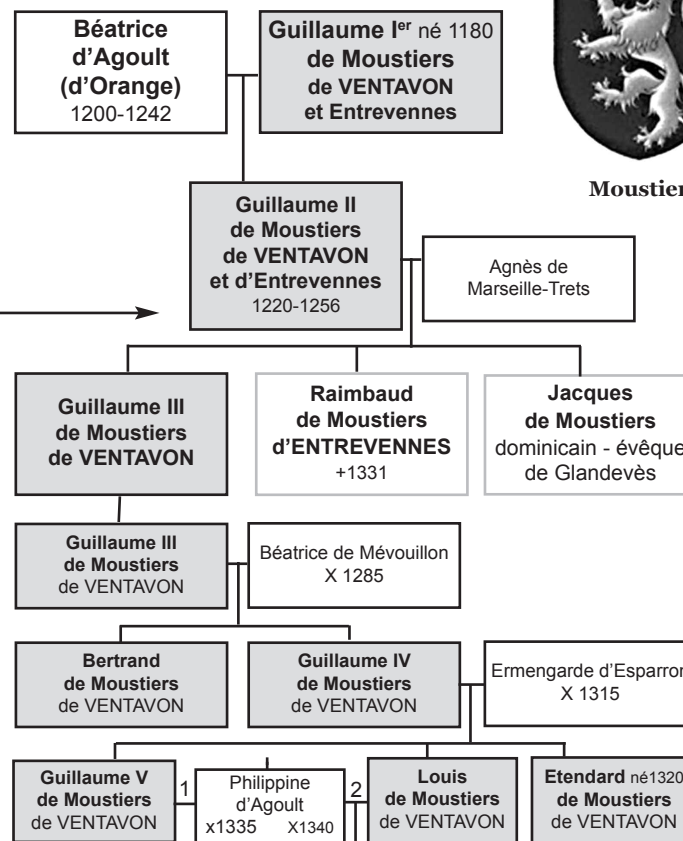
Blason des Moustiers : D'azur au lion d'or



Agoult



Moustiers



Pourquoi tant de libéralités ?

Guillaume de Moustiers II, seigneur de Ventavon, pour l'acquit de sa conscience et en réparation des injures, menaces et mauvais traitements dont lui et ses auteurs s'étaient rendus coupables envers les chastes filles de Saint-Bruno, fit, en 1250, donation, au couvent de Berthaud, de tous les droits qu'il prélevait auparavant sur les terres de ce couvent. (cf. VI n°22 p11)

La chapelle de ND de la Pitié sise près du cimetière a été construite sous Antoine de Moustiers en 1429.

Il en assura régulièrement le service par une fondation importante. Chaque jour on y disait la messe et les paroisses voisines y venaient en procession à des époques déterminées.

Balthazard de Moustiers, sieur de Gargas, fils de Henri, seigneur de Ventavon, fut l'un des plus vaillants capitaines catholiques de notre contrée, devint gouverneur de Tallard (1562.1563), perdit le 8 mai 1573 la bataille de la Bâtie-Mont-Saléon contre Montbrun et Lesdiguières et mourut vers 1585 après avoir pris part à une foule de combats et sans laisser de postérité.

Jean de Moustiers, sieur de Saint-Martin embrassa tour à tour le protestantisme et le catholicisme suivant ses intérêts.

Au mois d'avril 1587, il tua traîtreusement la Marcousse, gouverneur de Tallard, d'un coup d'arquebuse. Après les guerres de religion, ne se croyant pas récompensé suivant ses mérites, il conspira avec le duc de Savoie et promit de lui livrer quelques places fortes du Bas-Gapençais. Ses projets furent révélés à Lesdiguières et il fut saisi et décapité en 1596. Sa femme, Marguerite de Bosse, fut appliquée à la question, ses trois fils et ses deux gendres bannis du royaume.

Louis de Moustiers, prisonnier de Camisard

Le 25 juillet 1395, sous Ventavon, étaient de passage les débris de l'armée d'Armagnac dont l'expédition, en Milanais, avait échoué. Le chef de cette bande se nommait Guilhin Camisard, d'Armagnac ayant été tué. Louis de Moustiers, alors seigneur de Ventavon, fit demander à l'aventurier ce qu'il voulait. Pour toute réponse celui-ci se jeta sur le château de Lazer situé à peu de distance et s'en empara. Ce château, appartenant à l'évêque de Gap qui en faisait sa résidence d'été, était située sur la montagne appelée «La Plâtrière». Du haut de cette forteresse Camisard rependait la terreur à plusieurs lieues à la ronde. Il dévastait les champs, livrait à l'incendie les fermes et passait leurs habitants au fil de l'épée.

Louis de Moustiers arma ses vasseaux et essaya de tenir en échec le brigand et ses soldats. Le sort des armes ne lui fut pas favorable; il fut non-seulement vaincu, mais encore fait prisonnier. Camisard fut exigeant pour sa rançon. Le seigneur s'adressa aux habitants de ses terres.

Les prescriptions féodales voulaient dans le cas de captivité du seigneur placé parmi les cas Impériaux, que tous les vassaux contribuassent au rachat. Ceux de Louis s'y refusèrent; ils prétendirent que la guerre, où le seigneur avait perdu la liberté, n'était pas une guerre régulière; qu'elle n'avait pas été autorisée par le souverain; qu'en conséquence le cas ne leur était pas applicable. L'affaire s'arrangea néanmoins; quelques concessions de la part de Louis Moustiers décidèrent ses vassaux à lui accorder une contribution pour sa délivrance.



Blason de Morges :
D'azur à trois têtes de lion arrachées d'or, couronnées du même, languées de gueules.

Fête au village VENTAVON 5, 6 et 7 août



Samedi 5 août

- 14h00 : inscription doublette pétanque 150 € + mises
- 14h30 : tirage
- 20h00 : repas champsaurnais avec charcuterie, tourtons, ravioles, oreilles d'âne, fromage, vin et dessert
- Inscriptions au repas : 06.77.52.77.30 ou le 06.89.80.72.98 à partir du 17/07/2023 (200 places)
- 22h00 : soirée dansante avec l'orchestre **Gérard Sinclair**

Dimanche 6 août

- 10h30 : concours de pétanque à la mêlée pour les enfants de 6 à 12 ans (*de nombreux lots à gagner pour tous*)
- 12h00 : apéritif offert par la Mairie de Ventavon
- 14h30 : inscription Doublette Mixte 150euros + mises
- 15h00 : tirage
- 19h00 : animation danse en ligne avec Evidanse
- 20h00 : vente de grillades, frites et glaces
- 21h00 : soirée dansante animée par **DJ platine 05**

Lundi 7 août

- 8h30 : inscription Triplette provençale 350 € + mises
- 9h00 : tirage
- 14h00 : Consolante Triplette Provençale 150euros + mises
- 19h30 : possibilité de manger sur places grillades et frites

Les 5 - 6 - 7 août durant tout le weekend comme d'habitude pour les enfants tours à poney avec **Equiterra**, les jeux gonflables gratuits et la buvette



Trois jours de musique Eglise Saint-Laurent à Ventavon 25, 26 et 27 août

Vendredi 25 août à 19h30

Concert lyrique

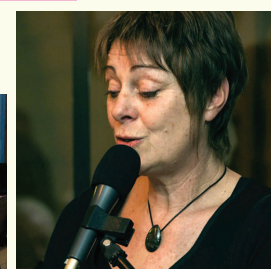
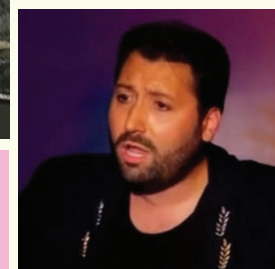
Lydia Mayo chante avec ses choristes et Frédéric Rubay au piano



Samedi 26 août à 19h30

Chansons françaises

Nicolas Granduc chante avec Frédéric Rubay au piano



Dimanche 27 août à 19h30

Carole Timotéo chante
«Barbara»
avec Antoine Rossfelder au piano.

Ventavon INFO n°59 juillet 2023



Marché de Valenty Entre vergers et Durance Dimanche 11 septembre

Marché de producteurs et d'artisans - Vide-grenier
Animations gratuites toute la journée
Exposition sur les animaux, photos, peintures...
Pêche au fouet, fabrication de mouches
Diaporama avec un lieutenant de l'ouvèterie
La Mourard Family - Démonstrations avec Evidanse
Restauration et buvette



Renseignements et Inscriptions
vivreenvaldedurance@sfr.fr
06 48 25 49 41